



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file - Votre référence

Our file - Notre référence

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

LE TRAVAIL DU STYLE
DANS LE LIVRE PREMIER
DE L'INSTITUTION CHRETIENNE DE CALVIN

par

MICHEL C. DESROSIERS

Département des lettres françaises

Faculté des Arts

Thèse présentée à l'École des Études supérieures
de l'Université d'Ottawa
en vue de l'obtention de
la Maîtrise ès arts (Lettres françaises) : M.A.

© Michel Charles Desrosiers, Ottawa, Canada, 1992



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-315-85759-5

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

Je remercie vivement mon directeur de thèse, Monsieur Yvan G. Lepage, dont les judicieux conseils, l'enthousiasme et la patience m'ont apporté une aide si précieuse.

CHRISTIA

NAE RELIGIONIS INSTI-
tutio, totam ferè pietatis summã, & quic
quid est in doctrinã salutis cognitu ne-
cessarium, complectens: omnibus pie-
tatis studiosis lectu dignissu-
mum opus, acre
cens editu-
tum.

PRAEFATIO AD CHRI-
stianissimum REGEM FRANCIAE, quæ
hic ei liber pro confessione fidei
offeritur.

IOANNE CALVINO
Noyodunensi autore.

B A S I L E A E,
M, D, XXXVI.

*D. Mattise Limpazis sumis
amis Ioan. Opimus
D. D.*

« I'ayme mieux me tenir à la
simplicité de l'escriture,
pour enseigner ce qui est
expédient de savoir, que
d'extravaguer en l'air pour
estre veu subtil. »

(Jean Calvin, Brieve instruction, pour armer tous bons Fideles
contre les erreurs de la secte commune des Anabaptistes, dans les
Opera omnia, VII, col. 123.)

INTRODUCTION

JEAN CALVIN,
CHEF D'ÉGLISE ET ÉCRIVAIN DU XVI^e SIÈCLE

Né en 1509, Jehan Cauvin, dit Calvin, mit toute sa vie -- cinquante-cinq années -- à découvrir la vérité chrétienne réformée et à la mettre en pratique depuis Genève, sa Ville-Église, jusqu'en France où se tint, cinq ans avant sa mort, le premier synode national des calvinistes, le 26 mai 1559, à La Rochelle. On y adopta la *Confessio gallicana* (rédigée probablement par Calvin lui-même) et la charte des réformés français, appelée la *Discipline ecclésiastique*. Soixante-douze communautés étaient à l'oeuvre en France en 1559; 2 250 en 1566.

1523-1527

Jean Calvin est né dans une famille de procureurs et d'hommes d'affaires, dans cette région de France que l'on sait avoir été choyée par la culture et la langue. À quatorze ans, en 1523, il est envoyé à Paris où il fréquente deux collèges, jusqu'en 1527. Il compte parmi ses professeurs Mathurin Cordier, déjà

gagné aux idées évangéliques. Tonsuré très jeune, il reçoit la cure et les bénéfices de Martheville en cette même année 1527.

1528-1531

La deuxième période de sa formation commence en 1528, avec l'obtention de la maîtrise ès arts. Il étudie le droit à Orléans et à Bourges, puis le grec, l'hébreu et la théologie (son maître, Melchior Wolmar, est luthérien). En 1531, il rentre à Noyon. Son père meurt excommunié, son frère Charles se convertit au luthéranisme. Il s'installe à Paris.

1532-1533

Calvin y suit les cours des nouveaux lecteurs royaux, entre autres Danès et Vatable, que le « Père des lettres », François I^{er}, a fait venir à Paris. En 1532, il rédige, en latin, un commentaire sur le *De clementia* de Sénèque, cherchant à relier l'Évangile et le stoïcisme. Il établit des contacts avec Guillaume Budé et Nicolas Cop, le recteur de l'Université de Paris. A la Toussaint 1533, le sermon de Cop, rédigé par Calvin, qui affirme pour la première fois ses idées réformées,

est très mal reçu : c'est un manifeste des nouvelles idées religieuses. Son auteur doit s'enfuir.

1534-1540

Calvin commence une autre période de sa vie, celle du pèlerin qui fuit l'Inquisition et prêche sa doctrine. Il rencontre Jacques Lefèvre d'Étaples chez la soeur du roi, Marguerite d'Angoulême, future reine de Navarre, gagnée aux idées évangéliques, et y fait la connaissance de son secrétaire, le poète Clément Marot. Il résigne ses bénéfices à Noyon et revient à Paris lorsque éclate l'affaire des Placards et que sont affichées jusque sur les portes de la chambre du roi les idées réformées concernant un point de doctrine. François I^{er} réagit durement. Calvin s'enfuit une nouvelle fois.

Il se réfugie à Bâle et publie en 1536 la *Christianae religionis institutio*. Au cours de l'un de ses voyages, il s'arrête à Genève où le réformé Guillaume Farel l'invite à s'installer. Au bout de deux ans, les Genevois se révoltent devant l'exigeante discipline des deux hommes. Calvin se retrouve à Strasbourg, invité par le grand luthérien Bucer. Il préside une communauté pour laquelle il prépare une

liturgie française. Il enseigne l'exégèse, rencontre Mélanchton¹.

1541-1564

Invité à retourner à Genève, Calvin s'y établit définitivement, mettant sur pied l'organisation ecclésiastique et civile qu'il souhaite. À 32 ans, il publie la première version française de l'*Institution chrestienne* dans cette prose claire et précise qui fait l'honneur de notre littérature, bien qu'elle soit peu étudiée. En son temps, l'oeuvre est largement diffusée, assurant ainsi la propagation des idées réformées dans la population de France. L'*Épître au roi*, publiée pour la première fois en langue vernaculaire comme préface à la nouvelle somme doctrinale, est un modèle de manifeste. Dans un but apologétique, l'auteur prend la défense de ses coreligionnaires mis en prison et même tués.

Calvin prend la direction du protestantisme de langue française, et Genève en devient le centre. Le

¹ Mélanchton avait publié en 1521 ses *Loci communes rerum theologicarum*, un ouvrage que Calvin connaissait, tout comme, de Zwingli, le *Commentarius de vera et falsa religione* (1525) et le *Brevis et clara fidei* (1536) : ces trois oeuvres ont pu pousser Calvin à publier, en 1536, son *Institutio* latine dont le titre s'inspire des *instituta*, ou *loci communes* de la foi.

réformateur prêche beaucoup : plus de 250 fois par année, raconte Théodore de Bèze, son premier successeur et son premier biographe. Calvin a des correspondants dans toute l'Europe; il est l'auteur de plus de 4 000 lettres. Il fonde des écoles et des académies où l'on enseigne, selon les méthodes humanistes de la pédagogie, les sciences et les lettres gréco-romaines. Il forme des pasteurs de langue française.

Les persécutions n'arrêtent pas le mouvement réformé. Bien que les protestants soient traqués depuis toujours et que l'Édit de Compiègne ait prononcé la peine de mort contre les hérétiques le 24 juillet 1557, le calvinisme gagne du terrain; après les artisans et les marchands², il fait des adeptes dans les rangs des fonctionnaires royaux et jusque parmi les soldats. Les guerres de Religion (1559-1598) donnent malheureusement une tournure militaire à la Réforme. Il faudra attendre l'Édit de Nantes, en 1598, pour que le protestantisme français puisse se développer dans la sérénité.

² L'*Institution* française a voulu rejoindre les gens du peuple autant que les savants. C'est pourquoi son auteur s'est attaché, pendant un quart de siècle, à « user d'une simplicité et rondeur de parole, qui soit point esloignée du langage commun » (*Traité Contre les anabaptistes*, dans les *Opera omnia*, vii, col. 140).

La diffusion des idées réformées

L'*Institution* était un ouvrage attendu. Qu'on lise cet extrait d'une lettre d'un cordelier d'Avignon, datée de 1523, à l'Électeur de Saxe :

« Gallia paene omnis commota, et absque magistro sincerus habet veritatis dilectores³. »

En vingt-cinq ans, Jean Calvin aura formulé un système doctrinal unique en son temps. Auteur prolifique, ses ouvrages étaient très en demande. Selon les inventaires des livres disponibles à Genève en 1570, sur 34 912 livres, 10 418 sont du réformateur, représentant 97 oeuvres différentes⁴. Près du tiers de l'inventaire est donc sous le nom de Calvin. Cette popularité est justifiée : l'auteur est, avec Rabelais, l'un des deux plus grands prosateurs de la première moitié du seizième siècle français.

³ La France presque entière est profondément remuée; sans avoir encore de maître, bien des gens recherchent diligemment la vérité (François Lambert, cordelier d'Avignon, lettre du 23 janvier 1523 à l'Électeur de Saxe, dans J. Pannier, « Introduction » de l'édition de l'*Épître au Roi*, 1927, p. v).

⁴ Pierre Daix, *Recherches sur l'imprimerie à Genève*, Genève, 1954, p. 92.

Statistiquement parlant, Calvin est le meilleur propagateur par l'écrit de sa pensée pour l'époque. Lat. 1539 et Fr. 1541 l'ont imposé comme homme d'Église et chef de la Réforme française. Or, c'est en français, et non en latin, que le réformateur aura la plus grande influence. Les nouveaux réformés de France, dont la vaste majorité ne connaissaient que le français, attendaient de l'*Institution chrestienne* qu'elle leur fournisse les principes nécessaires à la direction des consciences et à l'organisation des communautés. Ils attendaient aussi de leur Église qu'elle mette entre leurs mains une Bible en langue française. Or, l'objectif du réformateur est justement de diffuser l'Écriture, plus particulièrement l'Évangile, dans la langue vernaculaire.

Une propagande en langue française

Tout ce mouvement idéologique se passe en français. Pour le conforter, les traductions de la Bible se font de plus en plus nombreuses. Ces bibles françaises circulent chez les préréformateurs, comme la mère et la soeur du roi, et le renouveau biblique a ses meilleurs artisans au début du siècle dans le « cercle de Meaux ». A partir de 1541, le mouvement de francisation lancée par la Réforme est irréversible.

« La Bible [en français], et le Psautier, le Martyrologe de Crespin, l'*Institution chrétienne*, voilà les grands livres de la Réforme française. », écrit J.-D. Benoît⁵. Du vivant du réformateur, l'*Institution* fut aussi traduite en italien en 1557, en flamand en 1560 et en anglais en 1561 et en 1562⁶.

La version française de l'*Institution* est le moteur de toute cette transformation. C'est « l'ouvrage dans lequel [Calvin] a, durant toute sa carrière de réformateur, consigné méthodiquement l'ensemble des problèmes qui se sont présentés à sa réflexion ou qu'un approfondissement de sa pensée l'a conduit à examiner de plus près⁷. » Calvin, le premier, a écrit en français « un vaste traité où les sujets les plus élevés et les plus complexes de la vie spirituelle se trouvaient abordés avec une force et une convenance véritablement surprenantes⁸. » Mieux encore, il a mis à jour son

⁵ Dans son « Introduction » à l'édition de l'*Institution chrétienne*, vol. I, p. 8.

⁶ R. Peter, « La première édition de l'*Institution de la religion chrétienne* de Calvin », dans *Le livre et la Réforme*, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1987, p. 17.

⁷ François Wendel, *Calvin. Sources et évolution de sa pensée religieuse*, Genève, Labor et Fides, 2^e éd. revue et complétée, 1985, p. 79.

⁸ A. Lefranc, *Calvin et l'éloquence française*, Paris, Fischbacher, 1934.

traité, y incorporant des points de doctrine que le plan général de l'oeuvre appelait, en précisant d'autres et en en modernisant la langue et le style. C'est de cette façon que Calvin est devenu l'un des grands prosateurs de son siècle. Dans une note « au Lecteur », il avait repris à son compte une pensée de saint Augustin⁹, qu'il a probablement traduite lui-même :

Je me confesse estre du rang de ceux qui
escrivent en profitant, et profitent en
escrivant¹⁰.

Le chef d'Eglise a fait un beau travail de diffusion de ses idées religieuses. L'outil de cette propagande, ce fut l'*Institution de la religion chrestienne*, la somme doctrinale du calvinisme, publiée en latin pour la première fois, en 1536, alors que Calvin était en exil à Bâle, puis « translatée » en français en 1541 et reprise six fois par la suite, jusqu'en 1560, alors que l'écrivain et chef d'Eglise réédite ce qu'il considère comme les versions latine et française définitives de son traité doctrinal. Cette

⁹ Calvin a lu et apprécié saint Augustin dont on trouve des centaines de citations dans l'*Institution*.

¹⁰ « S. Augustin en l'Episte 7 », cité par « Iean Calvin au Lecteur », édition de J.-D. Benoît, vol. I, p. 23.

même année 1541 marque le début officiel de la Réforme en France. Le culte se déroule en français. La traduction des psaumes, échelonnée sur plusieurs années, est placée sous la responsabilité de Clément Marot (une cinquantaine de psaumes), de Calvin lui-même et de son collègue Théodore de Bèze. La Bible, traduite, révisée et sans cesse rééditée, d'abord par les soins de préréformateurs, tels l'évêque Briçonnet et Lefèvre d'Étaples, puis d'humanistes comme Olivétan (en 1535), est lue en français, au culte et en privé, tandis que l'Église de Rome « s'obstine à son latin » et « diminue ainsi considérablement le rôle de la langue dans la vie religieuse¹¹ ». Enfin, avec l'*Institution chrestienne*, les fidèles possèdent, chez eux, le livre de référence qui, plus qu'un catéchisme, constitue une somme où est exposée la doctrine chrétienne réformée.

L'objectif de notre thèse est d'analyser le travail du style dans l'oeuvre de Calvin, éditeur inlassable de son traité doctrinal.

Cette oeuvre étant immense, il a fallu choisir un corpus réduit, soit les sept premiers chapitres du Livre premier de l'*Institution*. Et parmi ces chapitres,

¹¹ F. Brunot et C. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson, 1969, p. 15.

nous avons sélectionné les dix-sept passages qui n'étaient pas entrecoupés par des adjonctions propres à Fr. 1560.

Comme l'édition critique de J.-D. Benoît est difficile à manipuler, les variantes de Fr. 1541 se trouvant souvent fort éloignées de leur révision en Fr. 1560, nous avons conçu une présentation matérielle qui permette d'embrasser aisément les deux éditions que nous voulions voir en regard.

Il sera plus facile de comparer les deux textes ainsi mis en parallèle et de voir les diverses transformations que la première édition française a subies. Pour que cette étude du travail du style soit compréhensible, il convient d'abord, en bonne méthode, de passer en revue les éditions successives pour situer nos textes et cerner la problématique calvinienne.

INSTITUTION
de la religion Chrestienne.

NOUVELLEMENT MISE
en quatre Liures: & distinguée par Chapitres,
en ordre & methode bien propre:

Augmentée aussi de tel accroissement, qu'on la peut
presque estimer un liure nouveau.

PAR IEAN CALVIN.



A GENEVE.
CHEZ JEAN CRESPIN,
M. D. LX.

CHAPITRE PREMIER

**LES ÉDITIONS SUCCESSIVES
DE L'INSTITUTION CHRETIENNE**

L'histoire des diverses éditions françaises de l'*Institution chrestienne* est riche d'enseignements sur l'évolution de la langue du seizième siècle non seulement dans son mouvement général, mais dans le rôle que jouera Jean Calvin lui-même. Car s'il écrivit son ouvrage en latin, puis le traduisit en français, Calvin en reprit plusieurs fois la matière pendant une vingtaine d'années, la réutilisant en partie pour composer ses nouvelles éditions, tant latines que françaises, jusqu'à la version définitive de 1560.

« L'*Institution* a été le livre de toute la vie de son auteur: elle atteste la continuité et l'homogénéité de sa doctrine¹². » Calvin fait passer, en un quart de siècle, le contenu de son traité de six... à quatre-vingts chapitres. D'une part, certes, le contenu augmente, l'auteur ajoutant de nouvelles matières et

¹² A. Lefranc, *Calvin et l'éloquence...*, Paris, Fischbacher, 1934, p. 18.

réorganisant les anciennes. Mais, d'autre part, la syntaxe et le vocabulaire font l'objet d'un travail du style. Nous formulons l'hypothèse que le réformateur recherche une plus grande lisibilité et tient compte, pour cela, de l'évolution de la langue. De plus, si de nouveaux lecteurs attendent de le lire, il veut bien leur faire part de l'évolution de sa pensée. C'est ce que tentera de démontrer notre chapitre II, consacré au travail de révision de la syntaxe et du vocabulaire dans les chapitres I à VII du Livre premier de l'*Institution*.

Les éditions successives, latines et françaises

Il est difficile d'imaginer que ce traité doctrinal, oeuvre de toute une vie, ait pu faire l'objet de vingt-sept éditions, latines et françaises. Qu'on se rappelle les circonstances politiques et les débats religieux de l'époque, et l'on saura mieux le patient labeur déployé par l'auteur et ses imprimeurs. Grâce à eux, cette oeuvre française, novatrice et singulière par son sujet, a pu traverser les frontières, pourtant surveillées, et diffuser la prose calvinienne à des lecteurs sans culture latine, traqués par la police et d'autant plus réceptifs au contenu et à la forme de cet ouvrage tant attendu.

Voyons d'abord, en un premier tableau récapitulatif, comment les éditions latines et françaises les plus marquantes se répartissent chronologiquement en cinq étapes. Les rééditions non mentionnées dans ce premier tableau constituent des réimpressions où les changements sont mineurs. Notons que Genève, où le calvinisme, chassé de France, se concentre au fil des ans, apparaît clairement comme le haut lieu de la diffusion de l'*Institution* :

LES TROIS GRANDES ÉTAPES
DE RÉDACTION DE L'*INSTITUTION*
LATINE ET FRANÇAISE

Éditions latines

Éditions françaises

[1509. naissance de Calvin.]

.....

1536, à Bâle
(6 chapitres)

(Aucune traduction;
des extraits tout
au plus¹³.)

.....

1539, à Strasbourg
(17 chapitres)

1541, à Genève

1543 et 1545, à Strasbourg
(21 chapitres)

1545, à Genève

.....

1550, à Genève
(21 chapitres, 1214
paragrapes numérotés)

1551, à Genève
(Décalage : 1222
paragrapes)

1559, à Genève
(4 livres, 80 chapitres)

1560, à Genève

.....

[1564. mort de Calvin.]

¹³ Dans la préface à son édition de *l'Épître à tous amateurs de Jésus-Christ (1535)*, de Calvin (Paris, Fischbacher, 1929), J. Pannier a pu laisser croire qu'une telle version avait existé. Rodolphe Peter, avec raison à notre avis, le contredira (cf. note 6 ci-dessous).

« Le texte français de l'*Institution* est, avec le livre de Rabelais, le plus grand monument de notre prose dans la première moitié du XVI^e siècle », écrivait G. Lanson¹⁴. L'originalité de la grande entreprise calvinienne apparaît plus nettement quand on sait que les autres grands réformateurs n'ont pas publié d'oeuvre doctrinale équivalente. « Pour préciser les positions théologiques d'un Luther ou d'un Zwingle », rappelle à ce propos F. Wendel, « la nécessité s'impose d'avoir recours à des écrits très différents les uns des autres¹⁵. » Calvin, au contraire, a laissé un traité qui est un véritable manuel de dogmatique et qui diffère par la nouveauté de son contenu idéologique des sommes scolastiques traditionnelles, très spéculatives. L'*Institution*, écrit encore F. Wendel, est « l'ouvrage dans lequel [Calvin] a, durant toute sa carrière de réformateur, consigné méthodiquement l'ensemble des problèmes qui se sont présentés à sa réflexion ou qu'un approfondissement de sa pensée l'a conduit à examiner de plus près¹⁶. »

¹⁴ G. Lanson, « L'*Institution* chrétienne de Calvin », *Revue historique*, t. LIV, janvier 1894, p. 60.

¹⁵ F. Wendel, *Calvin. Sources et évolution...*, p. 79.

¹⁶ F. Wendel, *ibid.*

Avant de présenter les éditions de cet ouvrage qui ont le plus marqué la vie littéraire du seizième siècle, nous proposons un second tableau, plus détaillé, distribuant cette fois les vingt-sept éditions de la somme calvinienne publiées du vivant de son auteur -- dans les deux langues latine et française -- et où les éditions françaises sont regroupées en trois familles :

Les principales éditions latines

En 1536 -- Calvin a 27ans -- est publiée, à Bâle, une première somme latine qui adopte le plan des catéchismes de Luther. De petit format, ses 516 pages contiennent six chapitres. Il n'y aura pas de traduction française correspondante, sauf, probablement, quelques passages inédits repris plus tard dans Fr. 1541¹⁷. Pendant trois ans, tout en lisant les Pères grecs et latins, l'auteur remanie cette première mouture et lui donne une expansion notable publiée, en latin toujours, à Strasbourg, en 1539. Cet in-folio est en fait un nouveau manuscrit avec onze nouveaux chapitres. C'est cette édition latine qui devait être condamnée par le Parlement de Paris en 1542 en même temps que Fr. 1541.

La matière est trois fois plus abondante. Parmi les onze nouveaux chapitres, deux, placés au début et qui nous intéressent particulièrement, développent la pensée de Calvin sur la connaissance de Dieu et de l'homme, pensée qui n'était qu'esquissée en 1536. Pourtant, certaines réflexions de l'auteur sur la connaissance de

¹⁷ Cf. à ce sujet Rodolphe Peter, « La première édition de l'*Institution de la religion chrétienne* de Calvin », dans *Le livre de la Réforme*, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1987, pp. 17-34.

Dieu ne seront pas encore toutes réunies dans le premier chapitre de Lat. 1539.

Lat. 1543, reprise en 1545, ajoutera quatre chapitres, pour un total de vingt et un. Lat. 1550 innovera en numérotant les paragraphes. Il faut attendre ensuite 1559, alors que Calvin, malade et sentant venir sa fin (il mourra cinq ans plus tard), décide de préparer une édition qu'il considère définitive. Il emprunte aux versions précédentes, découpe, supprime, ajoute. La traduction française suivra un an plus tard. Lat. 1559 (comme Fr. 1560) passe de vingt et un à quatre-vingts chapitres. L'oeuvre, comme le note le sous-titre français, est « augmentée aussi de tel accroissement, qu'on la peut presque estimer un livre nouveau ».

L'édition latine, une oeuvre à part

Nous excluons de notre recherche les versions latines et restreignons notre analyse aux seules éditions françaises du chef-d'oeuvre calvinien. Nous ne pourrions en effet ouvrir et citer la version latine sans déborder les limites qu'impose notre sujet, pour ne rien dire des exigences linguistiques spéciales que requerrait une comparaison des textes latins originaux et des versions

françaises¹⁸. Retenons toutefois que chaque édition française est basée sur un original latin, que Calvin réservait à ses lecteurs européens cultivés (des théologiens pour la plupart), habitués à utiliser l'unique langue de culture du Moyen Âge et de la Renaissance (l'*Institution chrestienne* française contribuera grandement au renversement de cette situation) et dont certains, comme Érasme, ne lisaient aucunement le français. Et quels textes français savants auraient-ils lu ? Ceux-ci étaient encore peu abondants au début du seizième siècle, ou alors il s'agissait de traductions du latin ou du grec que les gens cultivés lisaient dans l'original. Soulignons que la version latine de l'*Institution* a connu des éditions successives, lesquelles, sauf dans le cas de Lat. 1536, ont toujours été suivies d'une « translation » en français¹⁹.

Quant à nous, nous osons nous comparer à ces protestants de France qui, ne parlant et ne lisant que le français, se voient offrir, vers 1560, la nouvelle

¹⁸ Une étude, bien reçue par les spécialistes de l'oeuvre calvinienne, a été faite sur le sujet : J.W. Marmelstein, *Étude comparative des textes latins et français de l'Institution de la religion chrestienne par Jean Calvin*, Groningue et La Haye, 1921.

¹⁹ Sur la page frontispice de toutes les éditions françaises de l'*Institution*, un sous-titre précise toujours : *Composée en latin par Iean Calvin, & translatée en françois par luy mesme*. On pourra consulter les titres complets de toutes les éditions françaises dans la bibliographie.

édition, refondue, de la somme calvinienne, en remplacement de l'édition précédente de 1557. Que découvre-t-on en ouvrant le livre de Calvin ? Dans les sept premiers chapitres, plus précisément, remarque-t-on le travail du style ? Se rend-on compte, à la lecture, que la pensée du maître a évolué ?

La grande majorité des lecteurs de l'*Institution chrestienne* n'a jamais consulté la version latine. Cela, Calvin le savait, et nous croyons qu'il n'a jamais fait référence, même implicitement, à l'édition latine comme à un texte supposément original qui, le cas échéant, aurait servi d'édition de référence dans le cas où les partisans du maître à penser se seraient disputés.

L'édition française, une oeuvre traduite

Il reste, au plan de la rédaction et de l'inspiration (oui, l'inspiration appartient aussi aux penseurs qui s'expriment par la prose), que nous ne pouvons oublier le fait que Calvin, auteur français de l'*Institution chrestienne*, TRADUIT. Mais qu'est-ce que traduire ? Et qu'est-ce que traduire au seizième siècle ? En quoi l'oeuvre française qui émerge alors peut-elle être dite originale ? Quels sont les caractères de la version originale qui feraient défaut au texte traduit ? Plus

précisément, de quelles propriétés constitutives du texte de départ le texte d'arrivée a-t-il besoin pour exister de manière autonome ? La traduction impose, certes, ses limites au « langagier » qui ne parle plus « de source », mais qui demeure, à tout le moins, seul maître véritable de l'application des règles de la langue en usage, du choix des images, de la place des propositions dans la phrase, du travail du style. Si le « responsable » du texte français équivalent décidait de procéder à une adaptation du texte plutôt qu'à sa traduction, les résultats ne seraient plus les mêmes, et l'on pourrait parler, en ce cas, de « création ». Mais Calvin nous a donné une traduction, non une adaptation.

Ces questions, essentielles dans la recherche que nous avons entreprise, font réfléchir l'homme cultivé et le traducteur. La Bible, Dante, Soljenitsyne et Garcia Marquez -- et bien des lecteurs -- n'existeraient pas sans traduction.

La question est posée. Nous n'allons pas y répondre, malheureusement, ici. La tâche est difficile, le lieu, inapproprié. Mais les réponses qu'on voudrait tirer des conclusions d'une recherche sur le sujet ne changeraient pas fondamentalement la portée du travail que nous entreprenons, et qui porte exclusivement sur la

comparaison de deux textes français que seuls certains intellectuels -- à la Sorbonne et à Genève -- savent avoir été traduits. Fait à noter, et signalé par F. Wendel²⁰, Fr. 1551 avait trois sections originales que sa source latine, Lat. 1550, ne contenait pas. Ce n'est qu'en 1559 que ces pages sur la résurrection des corps seront intégrées au texte latin de l'*Institutio*. Ce fait, auquel s'en ajoutent d'autres (que Fr. 1557 ne correspond à aucune édition latine, et qu'il existe de très nombreuses adjonctions propres à Fr. 1560, qui manquent dans Lat. 1559), confirmerait l'indépendance, sinon en théorie du moins en pratique, aux yeux de Calvin, du texte français par rapport au texte latin. À un autre niveau, c'est de l'autonomie du lecteur français par rapport au lecteur latin qu'il s'agit, et même du fidèle par rapport au théologien. Quoi qu'il en soit, notre thèse veut mettre en parallèle deux textes traduits du français et que vingt ans séparent. Le corpus sera assez riche pour engendrer des commentaires qui, nous l'espérons, seront jugés pertinents.

²⁰ « Les éditions successives de l'*Institution chrétienne* », dans *Calvin. Sources et évolution...*, 1985, pp. 79-109. L'auteur fait un bref historique des éditions successives latines et françaises, mais sans pour autant soulever, comme nous, le problème de la traduction.

Les éditions françaises successives

Dans sa version française, l'*Institution chrestienne* est devenue le traité fondamental de la Réforme protestante en France. Non seulement la somme doctrinale française fut-elle fort en demande, particulièrement auprès des nouveaux convertis désireux d'asseoir leurs idées sur des principes solides, mais elle eut un retentissement important sur une langue en pleine évolution. On compare son influence à celle de la Bible allemande de Luther au début du seizième siècle. Pour être lu et compris, le réformateur, bien qu'auteur latin obligé par son siècle et par sa formation, se devait d'une part de maîtriser la langue de ses lecteurs et fidèles -- ce qu'il a prouvé en 1541 en publiant la première version française de son ouvrage -- et, lors de la réédition de son ouvrage dans les années subséquentes, de respecter d'autre part l'usage changeant -- ce qu'il fait en 1560, au moment de publier la septième et dernière édition française.

Il faut noter que l'écart séparant chaque traduction française de son original latin tend à se réduire au fil des années, passant de deux ans à un an : 1539/1541, 1545/1545, 1550/1551, 1553/1553, 1554/1554, 1559/1560. Quant à l'édition Fr. 1557, elle n'était précédée d'aucune réédition latine.

De quelques éditions françaises marquantes

Nous nous arrêterons sur les principales rééditions françaises de l'*Institution*, tout en mettant l'accent sur le premier texte de 1541 et sur la version définitive de 1560²¹.

Dans l'« Argument du présent livre » qui ouvre Fr. 1541, Calvin fournit une justification, qui semblera aller de soi quelques siècles plus tard : « Désirant de communiquer ce qui en pouvoit venir de fruct à nostre Nation Françoisse : l'ay aussi translaté en nostre langue²². » Le réformateur savait que la plume était un puissant moyen de diffusion de la pensée religieuse nouvelle. Et que cette plume se devait d'être française. Fr. 1541 marqua donc la rentrée de Calvin dans le monde littéraire. Chef-d'oeuvre de traduction, ce texte était encore influencé par le latin, comme on en jugera en examinant les révisions calviniennes que nous étudions; les tournures passives de 1541 sont en grande partie

²¹ Les titres de chacune des éditions françaises sont donnés au long dans la bibliographie finale. On a ajouté le format en centimètres et le nombre de pages, de sorte que le lecteur puisse avoir une idée plus juste de l'évolution matérielle de l'oeuvre.

²² Édition Benoît, vol. I, p. 26. L'« Argument » est un texte de 1541, que Calvin ne rééditera pas en 1560.

éliminées en 1560, sans oublier les latinismes : « cogitation » devient « pensée »; « sapience », « sagesse »; « contumélie » disparaît.

Alors que les structures de type ecclésiastique n'existaient même pas encore dans les petits groupes isolés de réformés, hors de Genève bien entendu, l'influence de ce livre fut réelle et même profonde. C'est grâce à ce livre que des communautés entières sont devenues calvinistes. L'impact de ce traité, en France, est similaire à celui de la diffusion de la Bible en langues vernaculaires en Allemagne et en Angleterre. La popularité de ce premier manuel de dogmatique en français fut telle que, dans un arrêt du Parlement de Paris interdisant divers ouvrages « hérétiques », l'*Institution* est expressément nommée²³.

Fr. 1541, qui traduit Lat. 1539, comporte dix-sept chapitres. Le premier, où puisera Calvin en préparant Fr. 1560, contient une grande partie de la matière des premières pages de la révision finale :

²³ Cité par tous les historiens du calvinisme et les éditeurs de l'*Institution chrestienne*, l'intitulé de cet arrêt, daté du 1^{er} juillet 1542, met en parallèle la nouveauté doctrinale de certaines oeuvres suspectes, et l'hérésie : *Ordonnances faictes par la court du Parlement contre les livres contenantz doctrines nouvelles et heretiques*, Paris, chez Jacques Nyverd et Jean André, 1542.

De la connoissance de Dieu.

Fr. 1545 constitue, avec Fr. 1541, la première famille des éditions françaises. Les deux versions se recoupent à peu près exactement. Mais Lat. 1543 passant de dix-sept à vingt et un chapitres, Fr. 1545 fait de même et accroît sa matière de façon notable. Notre corpus n'a retenu aucun extrait datant de 1545, c'est-à-dire appartenant à l'un de ces quatre nouveaux chapitres. L'intitulé du premier chapitre est modifié :

De la cognoissance de Dieu :

laquelle est le premier fondement de
la Religion : et dont il la faut prendre.

Fr. 1551 introduit la numérotation des paragraphes. On dit de cette édition qu'elle forme une version charnière, parce que « tantôt elle s'aligne sur 1541-1545, tantôt elle donne le prototype du texte qui sera conservé dans les éditions suivante²⁴ ». Il n'aura fallu qu'un an, et non deux, pour la traduction. Cela est peut-être dû au faible nombre de changements.

²⁴ J.-D. Benoît dans l'« Introduction » à son édition critique, vol. I, p. 16.

Fr. 1553, 1554 et 1557 sont presque identiques; elles se rapprochent beaucoup de Fr. 1560 par leur fonds commun. Les traductions françaises de 1553 et 1554 paraissent la même année que les versions latines respectives, mais aucune édition latine ne correspond à Fr. 1557; il s'agit ni plus ni moins d'une réimpression de Fr. 1554, avec une orthographe parfois modifiée, comme cela était dans l'usage. L'oeuvre contient toujours vingt et un chapitres.

L'oeuvre finale

Fr. 1560, avec ses quatre grandes parties et ses quatre-vingts chapitres, est « presque un livre nouveau » comme le signale son sous-titre. Il contient environ vingt-cinq pour cent plus de matière que Fr. 1557. Mais, de fait, contrairement à ce qui peut sembler au nouveau lecteur, le texte est « fort peu modifié » : les additions sont constituées de répliques aux controverses récentes ou d'adjonctions nécessaires parce que des lacunes subsistaient dans le plan²⁵. Fr. 1560 présente essentiellement une nouvelle répartition des matières, selon un plan mieux organisé. Pour avoir une idée d'ensemble de l'ouvrage complet, voici les intitulés non

²⁵ F. Wendel, *Calvin. Sources et évolution...*, 1985, p. 86.

seulement des quatre livres mais aussi des dix-huit chapitres du Livre premier. Rappelons que notre étude portera sur les sept premiers chapitres du Livre premier.

LE LIVRE PREMIER

qui est de cognoistre Dieu en tiltre et qualité
de Créateur et souverain Gouverneur du monde.

- Chapitre premier Comment la cognoissance de Dieu et de
 nous sont choses coniointes, et du
 moyen et liaison.
- Chapitre II Que c'est de cognoistre Dieu, et a
 quelle fin tend ceste cognoissance.
- Chapitre III Que la cognoissance de Dieu est
 naturellement enracinée en l'esprit
 des hommes.
- Chapitre IV Que ceste cognoissance est ou estouffée
 ou corrompue, partie par la sottise
 des hommes, partie par leur malice.
- Chapitre V Que la puissance de Dieu reluit en la
 création du monde et au
 gouvernement continuel.
- Chapitre VI Pour parvenir à Dieu le Créateur il faut
 que l'Escriture nous soit guide et
 maistresse.

- Chapitre VII Par quels tesmoignages il faut que l'Escriture nous soit approuvée, à ce que nous tenions son autorité certaine, assavoir du Saint Esprit : et que ç'a esté une impiété maudite de dire qu'elle est fondée sur le jugement de l'Église.
- Chapitre VIII Qu'il y a des proeuves assez certaines, entant que la raison humaine le porte, pour rendre l'Escriture indubitable.
- Chapitre IX Comme aucuns esprits escervelez pervertissent tous les principes de religion en quittant l'Escriture pour voltiger après leurs fantasies, sous ombre de révélations du S. Esprit.
- Chapitre X Comment l'Escriture pour corriger toute superstition oppose exclusivement le vray Dieu à toutes les idoles des payens.
- Chapitre XI Qu'il n'est licite d'attribuer à Dieu aucune figure visible, et que tous ceux qui se dressent des images se

révoltent du vray Dieu.

- Chapitre XII Comment Dieu se sépare d'avec les
idoles, afin d'estre entièrement
servi luy seul.
- Chapitre XIII Qu'en l'Escriture nous sommes enseignez
dès la création du monde, qu'en une
essence de Dieu sont contenues
trois personnes.
- Chapitre XIV Comment par la création du monde et de
toutes choses, l'Escriture discerne
le vray Dieu d'avec ceux qu'on a
forgé.
- Chapitre XV Quel a esté l'homme en sa création : où
il est traité de l'image de Dieu,
des facultez de l'âme, du franc-
arbitre, et de la première
intégrité de sa nature.
- Chapitre XVI Que Dieu ayant créé le monde par sa
vertu, le gouverne et entretient
par sa providence, avec tout ce qui
y est contenu.
- Chapitre XVII Quel est le but de ceste doctrine, pour
en bien faire nostre profit.
- Chapitre XVIII Que Dieu se sert tellement des meschans,
et ploye leurs coeurs à exécuter
ses iugements, que toutesfois il

demeure pur de toute tache et macule.

LE LIVRE SECOND qui est de la cognoissance de Dieu, entant qu'il s'est monstré Rédempteur en Iesus Christ : laquelle a esté cognue premièrement des Pères sous la Loy, et depuis nous a esté manifestée en l'Evangile. [Chapitres I-XVII]

LE LIVRE TROISIEME qui est de la maniere de participer à la grâce de Iesus Christ, des fruits qui nous en reviennent, et des effects qui s'ensuyvent. [Chapitres I-XXV]

LE LIVRE QUATRIEME qui est des moyens extérieurs, ou aydes : dont Dieu se sert pour nous convier à Iesus Christ son Fils, et nous retenir en luy. [Chapitres I-XX]

Nous avons adopté, et simplifié, une concordance de Jean-Daniel Benoit montrant comment se répartit dans Fr. 1560 « la substance des éditions antérieures²⁶ ». Sans aller jusque dans le détail de tous les découpages, ce tableau, à la lecture aride, a l'avantage, entre

²⁶ Dans le vol. V de l'édition de l'*Institution*, pp. 17-43 : référence est faite aux éditions originales, soit les pages de Fr. 1541 et Fr. 1545, et les chapitres et paragraphes de 1551-1557 et de 1560.

autres, de faire voir le déplacement des différentes pièces rédactionnelles à l'intérieur d'une même édition, puis sa réutilisation dans l'édition suivante :

1541

I,1
1-3
3-4

I,1
6,8-9

I,4
4-5
9-10

I,6-7

7
7-8,6

I,10
10-11

11
11-12
12
12-13
13-14
14-15

15
15-16

I,17
17-18
18-19
19

I,19-20
20-21

21
21

1545

I,1-2
2-3
3

I,1
5-6,8-9

I,3-4
4-5
9

I,6

6-7
7-8,6

I,9-10
10-11

11
11-12
12
12-13
13-14
14-15

15
15-16

I,16
16-17
17-18
18

I,18-19
19-20

20
20

1551-1557

I,1-2
3
4

I,1
7a,10

I,5
6
11

I,8a

8b
9,7b

I,12
13a

13b
14a
14b
15
16
17

18
19

I,20a
20b-21a
21b
21b

I,22
23
24
25a
25b

1560

I,i,1
2
3

I,ii,1
2

I,iii,1
2
3

I,iv,1
2
3
4

I,v,1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14

I,vi,1
2
3
4

I,vii,1
2
3
4
5

Une controverse : Fr. 1541 ou Fr. 1560 ?

Ces deux éditions majeures jalonnent d'ailleurs l'histoire de l'oeuvre. Jusqu'à tout récemment, des spécialistes du protestantisme français ont discuté des qualités littéraires respectives de l'une et de l'autre édition. La controverse semble passée, mais elle retient encore aujourd'hui le chercheur qui scrute les arguments des opposants. Car tout a commencé en 1865, avec la publication de Fr. 1560 dans le *Corpus Reformatorum*²⁷, les éditeurs ayant relevé de nombreuses fautes que, croyaient-ils, ils ne retrouvaient pas dans Fr. 1541²⁸.

Vingt années séparent la première édition française de la dernière. Certains ont voulu voir dans celle de 1541, que l'aura d'une première édition enveloppait, le témoin principal de la grande éloquence française de la première Renaissance, alors que l'édition de 1560, au style négligé par endroits, tellement le

²⁷ *Ioannis Calvinii opera quae supersunt omnia*, sous la direction de G. Baum, É. Cunitz et É. Reuss, *Corpus Reformatorum*, vol. XXXI-XXXII, 1865.

²⁸ Les éditeurs de 1865 comptent parmi les premiers à avoir remarqué le caractère spécifique de Fr. 1560, I, i-vii. Ils notent « le remaniement remarquable et tout exceptionnel des premiers chapitres de la dernière rédaction de 1560 », dans *Ioannis Calvinii opera...*, 1865, pp. xxxv-xxxvi.

travail de réécriture fut intense, ne représenterait qu'une version, certes plus ample, aux matières plus développées, au texte moins bien travaillé.

De fait, entre les deux versions extrêmes, se laisse découvrir le patient labeur d'un penseur avide de répandre ses idées en une langue plus claire, plus précise, davantage française aussi, quitte à ce qu'elle trébuche, lorsque les usages sont confrontés, et quitte à ce que la pensée nouvelle que l'auteur veut préciser vienne bousculer les formes grammaticales.

« On a démontré [...] que les éditions françaises antérieures à 1560 contenaient, elles aussi, des erreurs et même des contresens analogues à ceux sur lesquels on s'appuyait pour refuser à Calvin la paternité du texte français de 1560²⁹. » Or, la dernière édition se distingue par sa plus grande cohérence et par l'approfondissement des thèmes et des arguments. On le verra par notre analyse de quelques passages révisés : nos extraits, tirés des sept premiers chapitres, paraissent bien maigres si on les compare à l'ensemble de l'oeuvre, mais ils sont révélateurs d'un mouvement qui va emporter le nouvel ouvrage tout entier.

²⁹ F. Wendel, *Calvin. Sources et évolution...*, p. 85.

G. Lanson, qui vantait les mérites de l'édition française princeps, écrit que « cette traduction [de 1560] a beau être de Calvin, elle manque absolument d'autorité, au point de vue littéraire s'entend³⁰ ». Il n'empêche, rétorque F. Wendel, que « l'*Institution*, sous sa forme dernière, a la prétention de donner une somme complète de l'enseignement chrétien³¹. »

Notre corpus

L'édition Lat. 1559 terminée, Calvin prépara la version française de 1560. Il avait devant lui Lat. 1559 et Fr. 1557. Il découpa, entre autres textes de sa dernière édition française, de larges extraits de 1541, repris presque sans changements dans les éditions françaises successives. Ces emprunts forment la substance des sept premiers chapitres du Livre premier. Comme nous l'avons noté ci-dessus, ils constituent un bloc³². De plus, notre

³⁰ G. Lanson, « *L'Institution chrétienne...*, 1894, p. 76.

³¹ F. Wendel, *Calvin. Sources et évolution...*, 1985, p. 79.

³² Benoît, comme Lefranc, Pannier et les autres spécialistes des études calviniennes, a reconnu la spécificité des sept premiers chapitres sur les dix-huit que compte le Livre premier de l'*Institution*. « En dehors des additions qui leur sont propres, [ils] ne retranscrivent pas simplement le texte des éditions antérieures, mais constituent une rédaction à peu près

corpus réduit ce bloc en retirant de la version révisée de 1560 les passages jugés trop courts qui n'offrent pas une suite d'au moins 200 mots. Quatre-vingt-quinze pour cent du texte emprunté date de 1541 et n'a pas été encore été retouché quand, en 1560, Calvin aborde la réédition française (quelques mots datent de 1545; une page date de 1551).

Nous avons eu la chance d'identifier ces passages de 1541 restés intacts pendant dix-neuf ans. Du même coup, nous avons voulu les comparer attentivement avec leur version révisée de 1560. Au total, nous obtenons dix-sept séquences tirées du Livre premier, chapitres I-VII, paragraphes suivants :

entièrement nouvelle » (Benoît, dans le vol. I de son édition de l'*Institution*, p. 50, note 2). Rédaction nouvelle, oui, si l'on tient compte de toutes les adjonctions propres à 1560 et au déplacement et au découpage des paragraphes de l'ouvrage; ou plutôt révision, si l'on s'en tient, comme nous, à l'étude du seul travail du style sur les emprunts que fait Calvin à Fr. 1541.

I, 1, 2 et 3

II, 2

III, 2

IV, 3

V, 2, 7, 9, 10, 11, 13, 14

VI, 3

VII, 1, 2, 3

Notre hypothèse

Quelle est la nature du travail du style chez Calvin dans les premiers chapitres de la nouvelle *Institution* de 1560, dans ces pages annonciatrices de tout l'ouvrage ? L'objet de notre étude est la révision, que nous qualifierons de majeure, faite en 1560 par Calvin lui-même d'une partie du texte français de 1541 (plus une page de 1551), sans égard pour le texte latin que nous avons exclu.

Que faut-il entendre par les interventions de Calvin réviseur ? Son but était-il stylistique ou simplement correctif ? Y aurait-il à l'origine de ces modifications un changement important dans l'expression de sa pensée ?

Seules les interventions significatives retiendront notre attention. Selon nous, l'intervention stylistique est significative quand, d'une part, elle modifie de façon notoire la formulation du texte d'origine de l'auteur, surtout au niveau syntaxique mais aussi terminologique, et quand, d'autre part, elle réoriente le sens de l'énoncé primitif sur lequel travaille l'auteur.

Le « travail du style » est pour nous une expression technique sans prétention. Nous nous situons en dehors du champ de la stylistique. Le travail de Calvin réviseur se définit avant tout par une plus grande clarté apportée au texte emprunté à Fr. 1541, tout en tenant compte de l'évolution de sa pensée au moment où il effectue son travail. Une telle révision n'est pas neutre, loin de là. Une transformation mineure ne concerne pas les concepts et se contente de corriger une phrase et de mettre à jour le vocabulaire. Notre étude vise à présenter quelques transformations majeures de 1560 et à les expliquer.

L'occasion est bonne de découvrir le travail du style d'un prosateur du seizième siècle qui, après près de vingt ans, se plie à la dure tâche de réviser de longues pages d'une édition antérieure pour les incorporer dans une oeuvre où, certes, les idées fondamentales

demeurent toujours les mêmes, mais où la disposition générale et l'expression particulière, et c'est la moindre des choses, évoluent et se modulent différemment.

C'est que Calvin, chef d'Église mais aussi prédicateur, épistolier et polémiste, n'avait tout simplement pas eu le temps de retravailler ces passages de notre corpus. Sinon, nous en sommes convaincu, il aurait procédé à des modifications. Mais il était davantage préoccupé, au fil des ans, par le plan d'ensemble de son *Institution*. Les éditions définitives de sa somme doctrinale lui ont permis de procéder à une révision qu'il devait souhaiter depuis longtemps. Sachant le moment venu de préparer les ultimes versions, il a voulu qu'elles soient à la fine pointe de la pensée réformée et, s'agissant de la version française, qu'elle reflète l'état le plus récent de la langue, en constante évolution, la langue qu'utilisait l'écrivain français genevois et le prédicateur, mais aussi la langue des fidèles qui l'écoutaient et le lisaient.

Le style calvinien de l'*Institution* sera donc étudié ici dans un corpus unique et sous un angle particulier, celui de la révision, fruit d'une dernière relecture, objet des dernières précisions. Rappelons que le réviseur est l'auteur du texte latin original et

l'auteur de la traduction française, ce qui rend encore plus attachant son travail sur le style. Il n'est pas un « langagier » venu de l'extérieur, comme Jacques Amyot traduisant Plutarque. Ronsard et Montaigne ont bien révisé leurs propres textes, mais des textes qu'ils avaient écrits en français.

Bref, Calvin ne pourra s'empêcher de reconnaître, dans la recherche de la plus juste expression française qui soit pour ses idées, à travers un texte déjà translaté, que la traduction est création, que seule n'existe que l'équivalence linguistique.

CHAPITRE II

LE TRAVAIL DU STYLE

Notre étude sur le travail du style portera surtout sur les révisions calviniennes d'ordre syntaxique. Nous aborderons à l'occasion le travail fait par le réviseur de 1560 sur le vocabulaire de Fr. 1541. Quelles qu'elles soient, ces modifications n'apparaissent jamais seules, mais entourées d'une pléiade de changements de toutes sortes. Peut-on qualifier ces variantes syntaxiques de conjoncturelles ? Ou sont-elles uniquement d'ordre stylistique ? Si elles affectent le sens de la phrase et la portée du message de l'*Institution chrestienne*, le réaménagement syntaxique devra être jugé important.

Il ne saurait être question de présenter tous les changements apportés par le traducteur-réviseur, car ils sont beaucoup trop nombreux. Une tentative de classement s'impose donc dès l'abord. Nous pourrons ensuite tirer quelques conclusions sur le travail du style entrepris par Jean Calvin tout au long des premières pages de son

Institution chrestienne de 1560.

L'amplification

Il est une chose qui frappe le lecteur qui met en parallèle le texte de 1541-1557 et celui de 1560 : les additions de mots ou de membres de phrase. Souvent, ces ajouts ne changent pas le sens de la phrase : les « Saints » qui avaient été « saisis », en 1541, sont « affligez et abattus » (p. 8) en 1560. De tels redoublements ne changent pas profondément le sens d'une phrase : ils constituent un phénomène d'insistance. Notre réviseur utilisera souvent un binôme, qui peut n'être qu'une simple séquence synonymique d'origine médiévale, imprimant ainsi un autre mouvement à son énoncé, pour ne pas dire une certaine redondance³³ :

la reigle unique à
laquelle il faut que ce
iugement soit compassé

la seule reigle à
laquelle il faut ordonner
et compasser ce iugement
(p. 5)

³³ « Peu soucieuse de clarté et de logique, [la phrase du XVI^e siècle] abuse des redoublements d'expression; Montaigne, après 1588, se corrige. [...] Cette mode [...] commence donc à disparaître », écrivent F. Brunot et C. Bruneau dans leur *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson, 1969, p. 15. On comprendra que Calvin, en 1560, fasse encore beaucoup de place aux binômes synonymiques.

Le binôme a d'autres fonctions et prend d'autres formes dans notre corpus. Qu'il nous suffise, ici, de citer un cas de remplacement d'un adverbe de 1541 :

affectueusement aspirer à luy [Dieu]	aspirer et tendre à luy à bon escient (p. 3)
---	---

Dans la nouvelle séquence qu'il a créée en 1560, Calvin remplace l'ardeur de 1541 (« affectueusement » a cette acception au seizième siècle³⁴) par une expression qui réoriente la quête de son lecteur en l'amenant à plus d'intériorisation ou en l'invitant à rationaliser : c'est en toute connaissance de cause (« à bon escient ») qu'il cherche Dieu.

Notre corpus de 1541-1557 contient 91 adverbes en -ment, que Calvin ramène à 48 en 1560. Voici ceux dont l'occurrence est supérieure à un en 1541-1557 : aisément (2), anciennement (2), assiduellement (2), clairement (2), iournellement (2), premièrement (6), semblablement (3), suffisamment (2). Les adverbes suivants sont repris en 1560 : aisément (1), anciennement (1), clairement (4).

³⁴ Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, vol. I-VII, Paris, Champion, puis Didier, 1925-1967.

Calvin transforme les adverbess de 1541 de manière fort élégante, comme ci-dessus, ou encore, comme à la page 5 où « naturellement » devient « de nature ».

Les structures binômiques de Calvin ne constituent pas des redoublements. Après vingt années d'écriture et de prédication, Calvin, qui avait, disent ses biographes, toutes les qualités du directeur spirituel³⁵, a voulu, en 1560, atténuer ou tempérer certaines des exigences morales qu'il avait imposées à ses fidèles de 1541 à 1557 et se faire également plus concret en matérialisant sa doctrine. Cette double tendance se retrouve aisément dans son ouvrage révisé :

qui est celuy des hommes
qui ne reposast
volontiers en soy mesme

qui sera l'homme qui ne
prenne plaisir à se
reposer en soy, et mesme
qui de fait n'y repose
(p. 3)

Pour adoucir sa pensée et respecter davantage, faut-il le penser, le cheminement de ses fidèles, Calvin modifie « nous recognoissons que » qui devient « nous sommes induits à cognoistre que » (p. 3). « Induire » a

³⁵ Cf. Jean-Daniel Benoît, *Calvin directeur d'âmes*, Strasbourg, 1947.

le sens de persuader, produire, causer³⁶. Cette intervention n'est pas neutre, loin de là. Elle pourrait se fonder sur l'un des principaux objectifs de la révision des premiers chapitres, sinon de l'ensemble de l'ouvrage³⁷, et qui veut préciser davantage le rôle des hommes qui cherchent à connaître Dieu.

Le sens d'une révision

Tout au long de sa révision, Calvin est amené à révéler, comme agents réels, Dieu, sujet premier de son ouvrage et à qui revient l'initiative des activités de connaissance, et l'homme, co-sujet qui doit prendre ses responsabilités. Cette mise en évidence, cette précision dans les fonctions de l'un et de l'autre, s'accentue sous la plume du réviseur de diverses façons, entre autres par la restructuration des propositions et la tournure active donnée à la plupart des phrases de 1541 qui sont à la voix passive. Mais, déjà, ici, s'amorce cette distinction grâce au procédé de l'amplification dont fait l'objet cet

³⁶ Nous nous référons, pour le lexique de Calvin, à l'excellent « Glossaire » de J.-D. Benoît dans le volume V de son édition critique de *l'Institution chrestienne*. Il y a repris toutes les entrées calviniennes de Huguet.

³⁷ La substitution de « cognoistre » à « reconnoistre » est appliquée systématiquement dans le texte de 1560, « reconnoistre » disparaissant presque complètement.

extrait de 1541 :

Or nous n'en sommes point
conveincuz

si nous regardons
seulement à nous,

et non au Seigneur
pareillement

Or n'en sommes nous pas
convaincuz

si nous iettons l'oeil
sur nos personnes
seulement

et que nous ne pensions
pas aussi bien à Dieu
(p. 5)

Le réviseur introduit deux binômes, en plus de substituer « Dieu » à « Seigneur » et de transformer la déclarative de 1541 en une interrogative, probablement dans un but pédagogique. Mais c'est le verbe « regarder » qui est le centre de la modification. Ce verbe n'a jamais le sens de « prendre garde³⁸ » dans notre corpus, mais de considérer et de tenir compte³⁹, en plus de celui de voir avec les yeux, bien sûr. Or, ce verbe, de nature trop générale ici, et qui s'appliquait également à Dieu et à l'homme, est ici écarté⁴⁰. Le réviseur distingue dorénavant deux attitudes chez le fidèle, l'une, plus concrète et plus populaire, par laquelle les lecteurs

³⁸ Benoît ne donne étrangement que cette acception dans son « Glossaire ».

³⁹ G. Gougenheim, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard, 1974, p. 170.

⁴⁰ Le verbe « regarder » a douze occurrences en 1541-1557 contre sept seulement en 1560.

« iettent l'oeil » sur eux-mêmes, l'autre, plus abstraite, et partant plus noble, qui invite l'homme à « penser à Dieu ». Transformations textuelles qui, croyons-nous, sont le fruit de deux décennies d'une réflexion à la fois psychologique et théologique.

Notons à ce sujet la substitution du nom de « Dieu » au titre seigneurial dans cette séquence. Cette substitution est systématique dans l'*Institution chrestienne*, et elle ne peut manquer d'intriguer le lecteur. « Seigneur » est employé quatorze fois en 1541-1557, contre trois fois seulement en 1560. Le nom de Dieu revient 91 fois dans 1541-1557 contre 154 fois en 1560. Dieu est Seigneur, selon la Bible, qui parle souvent du Seigneur Dieu. Calvin aurait préféré utiliser le nom même de Dieu plutôt que son titre seigneurial, second en importance. Deux raisons théologiques peuvent justifier la révision : par déférence pour celui qui est, et de plus en plus après révision, au centre de l'*Institution*, et pour éviter toute confusion avec Jésus-Christ, qui a reçu le titre de Seigneur. Stylistiquement, on peut arguer que la langue est riche d'expressions telles que : la connaissance de Dieu (et non pas : du Seigneur), l'amour de Dieu, etc. Les trois seules occurrences de « Seigneur » qui demeurent en 1560 ne portent aucunement à confusion :

« Nous avons vu le Seigneur. », une citation des Juges; « Le Seigneur des armées », une expression traditionnelle appliquée à Yahvé; « [L'âme] le tient comme Seigneur et Père », le binôme empêchant toute erreur d'attribution.

L'amplification, dans la plupart des cas, n'est pas neutre; elle réoriente le sens de l'énoncé. Ainsi, l'homme de 1560, s'il possède ses « propres facultez », comme en 1541, se fait dire que ces facultés sont « dons », et qu'il les a reçues de Dieu. D'où l'intervention calvinienne en ce sens :

il [l'homme] est content
de ses propres facultez

il [l'homme] se glorifie
és dons de Dieu comme en
nobles et riches
paremens,

et ne voit point sa
misère

ignorant sa misère ou
l'ayant mise en oubli
(p. 4)

Si le fidèle de 1541 ne voit pas sa « misère », il va jusqu'à l'ignorer ou l'oublier vingt ans après. Ces précisions psychologiques ne le rendent-elles pas plus misérable encore ?

Mais le réalisme du chef de l'Église de Genève, et son souci d'être entendu, poussent l'écrivain à être plus concret dans la présentation de sa doctrine. Ce

n'est pas de la seule « vérité » que le fidèle doit dorénavant « se contenter », mais de « l'effect et vérité » (p. 5); c'est donc d'accomplissement et d'exécution⁴¹ dont il faut parler. D'autres types d'additions vont dans le même sens : la connaissance de Dieu est existentielle⁴² :

[la cognoissance de Dieu
doit [...] nous instruire
à [...]],

[...] nous instruire à
[...];

en après [...] nous
apprendre que

puis nous enseigner et
conduire à (p. 10)

Le texte de 1541 refusait déjà le caractère spéculatif de la connaissance de Dieu. L'édition révisée amplifie, ajoute et précise :

⁴¹ Cf. le « Glossaire » de Benoît.

⁴² Jean Cadier et Pierre Marcel, dans leur édition du texte de 1560 de l'*Institution de la religion chrétienne* de Calvin (Genève, Labor et Fides, vol. I à IV, 1955-1958), vol. I, p. 7, n. 1, notent, à propos précisément de ce passage, « le caractère existentiel de cette connaissance ».

nous sommes conviez à une
cognoissance de Dieu

qui ne gist point
seulement en vaine
spéculation,

mais laquelle est utile
et fructueuse,

si elle est une fois
comprise de nous.

nous sommes conviez à une
cognoissance de Dieu,

non pas telle que
plusieurs imaginent,
assavoir qui voltige
seulement au cerveau en
spéculant,

mais laquelle ait une
droite fermeté et
produise son fruict,

voire quand elle est
deuement comprinse de
nous et enracinée au
coeur. (p. 22)

L'insistance

Substitutions, suppressions, additions de membres de phrase ou de propositions laissent aussi transparaître, dans le nouveau texte de 1560, l'urgence de la nécessité, en même temps qu'elles font une distinction plus nette des rôles de Dieu et de l'homme. Ces interventions tranforment peu à peu, comme insensiblement, le message calvinien. Par exemple, l'expression à valeur diminutive « peu s'en faut » disparaît dans ce passage; il n'y a plus de demi-mesure :

et peu s'en faut que nous
ne nous estimions
demidieux

iusques à nous priser
comme demi dieux (p. 6)

L'extrait qui suit donne plus encore le ton du nouveau corpus de 1560. Qu'on en juge :

nous ne pouvons pas
droitement regarder

il est nécessaire

que nous ne soyons
touchez et poinds de la
cognoissance de nostre
malheurte.

que la conscience nous
poigne en particulier de
nostre mal-heurté (p. 3)

Si le lecteur réformé de 1541 pouvait s'examiner attentivement pour être ensuite touché et frappé de sa condition, celui de 1560 doit être tourmenté⁴³ (« nous poigne ») dans sa conscience. Car non seulement Dieu peut « espovanter les consciences » (p. 14), mais « nostre propre conscience [...] nous redargue [blâme] » à l'occasion (p. 31). Dans la nouvelle édition, l'homme n'est plus « conduit et quasi mené », mais « doit estre mené » (p. 4). Le binôme tombe, le « quasi » diminutif disparaît.

L'insistance de Calvin s'inscrit quelquefois dans l'histoire du texte; elle est à long terme :

⁴³ Cf. le « Glossaire » de Benoît.

1541-1545

[la
superstition]
néglige [les
choses que Dieu
ordonne]

1551-1557

elle laisse
derrière [...]

1560

elle reiette
ouvertement

ou méprise
[...]

De la simple négligence on passe au rejet.

L'ordre des mots et des membres de la phrase

L'ordre des mots, que nous ne faisons qu'aborder ici, fait l'objet d'une attention soutenue de la part du réviseur tout au long de notre corpus. Là où il était dit que Dieu est « fontaine » et « source », on dit maintenant qu'il est « source » et « origine » (p. 10). Ce type d'intervention n'influence pas, ou si peu, le sens de la phrase. Nous nous arrêterons plus longuement au cas des adjectifs.

La position des adjectifs épithètes

Qu'il s'agisse de l'antéposition de l'épithète ou du cas des deux épithètes coordonnées autour d'un substantif -- une caractéristique propre à la première partie du

seizième siècle -- l'intervention calvinienne est toujours surprenante. Mais commençons par le cas, plus simple, de l'antéposition. Elle était d'usage dans le français moyen, influencé en cela par le latin :

1541-1545	1551-1557	1560
que exécrable ydolatrie	que les idoles exécrables	qu'une idole exécrable (p. 17)

La position de l'adjectif est changée dès 1551, en même temps que le terme abstrait est remplacé par un terme concret, de genre pluriel, et que disparaît la graphie avec « y ».

En 1560, les idoles deviennent une idole. Le réviseur a-t-il voulu concrétiser sa pensée en mettant l'accent sur le caractère unique de l'idole ? Le langage religieux a coutume de parler des idoles qui, justement, s'opposent à l'unique Dieu. Selon nous, « idole » est ici singulier, et donc indéfini, par attraction de « un dieu » mentionné quelques lignes auparavant. Dans notre corpus de l'*Institution* de 1541, à quatre occasions seulement (sur 76 mentions de « Dieu »), le nom divin est précédé de l'article indéfini. Le contexte alors en est un

d'infidélité idolâtrique. L'un de ces cas se trouve justement dans la phrase qui précède le passage que nous étudions : « si on imagine un Dieu » (1541) devient « concevoir un dieu » (1560). Plus tôt, Calvin avait écrit que les hommes étaient convaincus « qu'il fallait adorer un Dieu » (p. 13) ou « qu'il y eust un Dieu » (*ibidem*), et que le fidèle « ne se forge point un Dieu » (p. 10). C'est à ce Dieu, précédé de l'article indéfini (et écrit avec un « d » minuscule en 1560) qu'il faut assimiler « une idole exécration⁴⁴ ».

Demeurons dans la catégorie des adjectifs épithètes et penchons-nous sur le cas, rare, mais d'autant plus remarquable, de deux adjectifs qualifiant le même substantif⁴⁵. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'ordre, et donc la position des adjectifs par rapport au substantif qu'ils qualifient : antéposition d'un adjectif A, substantif, postposition d'un adjectif B, comme dans cet exemple de 1541 (p. 33) :

⁴⁴ Le réviseur reprendra, en 1560, p. 27, le pluriel abstrait : « noz idolatries monstrueuses », alors que 1541 écrivait : « noz imaginations mensongères ».

⁴⁵ « La langue du XVI^e siècle admet la coordination d'un adjectif épithète placé après le nom avec un autre qui le précède », écrit Gougenheim, 1974, p. 257, qui tire l'un de ses exemples de Montaigne : « D'une parfaite union et très vive. »

« il est volage à songer à chacune heure nouvelles religions et contrefaites »

En 1560, les deux épithètes seront remplacées par un adjectif unique qui n'est ni l'un ni l'autre des adjectifs de 1541 :

« de quelle convoitise il est mené pour se forger des religions estranges » (*ibid.*).

Dans un autre cas, le réviseur modifiera de façon majeure l'ordre de sa phrase au lieu de rétablir l'ordre :

Nous voyons qu'il n'est
ia mestier de faire
longue démonstration, ne
pénible pour [...].

Nous voyons qu'il n'est
ia besoin d'user de
longues disputes, et
amener beaucoup
d'argumens pour [...].
(p. 22)

Comme cela lui arrive souvent dans son oeuvre de réviseur, Calvin réécrit carrément la phrase. La nouvelle structure bipartite se contente de reprendre une seule des épithètes de 1541, mais explicite, de façon fort intéressante, le substantif « démonstration » en un double volet nominal : « disputes » et « argumens », qui prend le pas sur les qualificatifs.

Calvin peut aussi faire marche arrière : s'il avait écrit de Dieu qu'il est « seul et vray Dieu » en 1541, il dira en 1560 qu'il est « vray Dieu et unique »,

obéissant ainsi à un usage de moins en moins courant⁴⁶.

L'ordre dans la proposition et dans la phrase

Le réviseur déplace souvent tel ou tel des membres d'une proposition, sans que cela non plus change le sens de la phrase; il ne fait alors que refléter l'usage. Si « tout [...] se doit à luy rapporter », en 1541, « tout [...] se doit rapporter à luy » en 1560. Mais d'autres réaménagements entraînent des modifications plus intéressantes pour l'observateur. En voici un exemple :

sinon que
par signes évidens
nous soyons conveincuz

sinon que
nous soyons convaincus
par argumens manifestes
(p. 6)

En redisant les membres de la phrase, le réviseur substitue « argumens » à « signes » dans le but, également évident ailleurs dans son nouveau texte, de rationaliser sa pensée, Calvin prétendant convaincre par l'argumentation plutôt que par les signes. Que, d'autre part, l'adjectif « manifestes » remplace « évidens », une

⁴⁶ « Rien [« le nom placé entre deux adjectifs »] ne donne à la phrase du XVI^e siècle un aspect plus négligé », avoue F. Brunot. « On dirait qu'on lui a ajouté quelque chose après coup. Le plus souvent, il n'en est rien. » (*Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome II, *Le XVI^e siècle*, Paris, Colin, 1947 (réédition, 1967), p. 482.)

telle substitution est fort aléatoire⁴⁷, la modification du substantif entraînant probablement celle de l'épithète. Toutes les interventions pouvant se faire simultanément, l'orthographe du participe passé de « convaincre » est modernisée.

Comme cela était prévisible, Calvin corrige quand cela s'avère nécessaire. Dans l'exemple ci-après, la proposition centrale était boiteuse. Le réviseur opère cependant d'autres modifications :

néanmoins il [Dieu]
démontre iournallement
aux bons sa iustice,

en les gouvernant,

aux mauvais son iugement.

toutesfois il ne laisse
pas de faire sentir en
ses iugements

tant sa clémence envers
les bons

que sa sévérité envers
les iniques et réprouvez
(p. 20)

⁴⁷ D'ailleurs, à la p. 20 de notre corpus, les « argumens » sont, justement, « évidens ». C'est là un cas de déplacement plus ou moins lointain; mais l'auteur garde en mémoire les adjectifs et les noms dont il a fait usage.

Plus concret, le Dieu de 1560 « fait sentir » sa justice. Mieux, Calvin ne confond plus justice et gouvernement des hommes. La justice divine n'a plus son caractère journalier, mais, implicitement, éternel. Si les bons, enfin, demeurent des bons, les méchants, eux, sont surqualifiés.

Le penseur et l'écrivain

Il existe d'autres changements dont nous voulons traiter maintenant, où le réviseur corrige moins qu'il ne réécrit son texte. Il passe de la simple substitution, de la remise en ordre, de l'intervention légère à une forme de révision plus approfondie. Ce type de changement syntaxique s'accompagne, comme habituellement chez lui, de la modernisation du vocabulaire et, plus encore, fruit du travail du style, d'une réorientation de la pensée⁴⁸.

⁴⁸ Nous continuons à faire en sorte que nos exemples d'intervention laissent voir les changements multiples auxquels s'adonne Calvin, et qui se combinent pour transformer sa phrase de 1541-1557.

Et pource qu'il n'y a
rien alentour de nous qui
ne soit grandement
contaminé,

Et pource qu'à l'environ
de nous il n'y a rien qui
ne soit plein et
deffiguré de beaucoup de
souilleures,

ce qui est un peu moins
souillé est accepté de
nous pour trespur,

ce pendant que nous avons
l'esprit enclos et comme
borné entre les
pollutions de ce monde,

cependant que nous
contenons nostre esprit
entre les limites de
nostre humanité, qui est
toute pollue.

ce qui n'est pas du tout
si vilain que le reste
nous plaist comme s'il
estoit trèsapur. (p. 5)

Il faut faire ici deux observations préliminaires :
« alentour de nous » (1541), que l'on retrouve par
ailleurs en 1560, disparaît pour faire place à une
expression probablement déjà archaïque en 1560, « à
l'environ de nous »; de la même manière, « cependant que »
cède la place à « ce pendant que », pour des raisons qui,
peut-être, sont uniquement d'ordre typographique.

Mais voyons les acquis. Un binôme de 1560
explicite le « grandement contaminé » de 1541 et insiste,
s'il en était encore besoin, sur le sens de cette
contamination : le monde de 1560, explique-t-on, est
« plein et deffiguré de beaucoup de souilleures ».

Plus intéressant, l'objectif de Calvin est de

transformer sa phrase pour rendre sa pensée à la fois plus claire et précise en la conformant à sa philosophie de l'homme exposée dans le Livre premier de 1560. Car, dans ce « Nous contenons » de 1541, le libre arbitre de l'homme semble jouer un trop grand rôle, l'homme fût-il de nature désobéissant : cet homme serait-il maître de lui-même au point qu'il puisse contenir, ou non, son esprit à l'intérieur de certaines limites de son « humanité » ?

Or, l'*Institution chrestienne* récuse une telle attitude comme inacceptable : les hommes « naissent souillés », y est-il précisé (1560, II, i, 5), et « nostre iugement [est] pervers » (p. 32). Calvin préfère dire que « nous avons », de par la création, « l'esprit enclos et comme borné ». Le verbe d'action est supprimé pour faire place à un rappel descriptif de la nature humaine. Très convaincu, le réviseur se fait même ici redondant : l'esprit humain est « enclos » et « borné », deux adjectifs qui vont dans le même sens.

« Nostre humanité [...] toute pollue » en 1541, ce sont, en 1560, « les pollutions de ce monde ». L'auteur distingue donc le « monde » de l'« humanité », mais il met dorénavant l'accent sur les « pollutions » ; nous nous éloignons donc de l'affirmation catégorique de

1541 pour qui le monde était « tout » pollué. La portée de ces changements semble minime, mais les principes sur lesquels ils se fondent, lorsqu'ils sont appliqués avec constance à l'ensemble d'un ouvrage, transforment inmanquablement l'esprit, et non plus seulement la lettre d'un texte.

Le remplacement de l'expression « ce qui est un peu moins souillé » par « ce qui n'est pas du tout si vilain », et du verbe « accepter » par le verbe « plaire », donne à la nouvelle phrase un ton plus humain, d'autant que le réaménagement des propositions a renvoyé à la fin de la phrase le vrai problème, celui de l'« hypocrisie » humaine mentionnée dans la phrase précédente (p. 5)⁴⁹.

La réorganisation de la phrase et le nouvel ordre des mots débouchent donc sur une plus grande clarté, fondée sur des précisions de nature philosophique et théologique, mais aussi sur une concrétisation des idées de l'auteur.

⁴⁹ Sur les finales de phrase, voir ci-après.

La coda

Calvin donne à certaines de ses phrases un ton plus percutant en transportant l'une ou l'autre partie de son énoncé à la fin. Les explications de nature historique ou psychologique précéderont l'énoncé principal. Nous avons rencontré ci-dessus le cas de l'homme enclos dans les pollutions du monde et qui, face à « ce qui n'est pas du tout si vilain que le reste », trouve, à la fin, le moyen de se plaire. Ici, l'image, brève, de l'homme terre et poudre est mise en exergue de la même façon :

nous voyons comment
Abraham

se reconnoist mieux estre
terre et poudre,

d'autant plus qu'il est
approché de contempler la
gloire du Seigneur.

nous voyons comme
Abraham,

d'autant plus qu'il est
approché pour contempler
la maiesté de Dieu,

se confesse terre et
poudre (p. 9)

Ailleurs, c'est la frivolité d'une opinion qui est épinglée :

Parquoy c'est une fausse
opinion de dire avec
aucuns

que la religion [...]

afin de [...]

Parquoy ce qu'aucuns
disent,

que la religion [...]

afin de [...]

est du tout frivole.
(p. 13)

Certes, certains accents sont différents dans l'une et l'autre phrase : la fausseté n'est pas la frivolité⁵⁰, et l'addition de l'adverbe « du tout » donne encore plus d'assurance au propos.

Ailleurs encore, la subordonnée circonstancielle de temps passera de la deuxième à la première position dans la phrase; à la fin de la phrase se trouve le membre principal comme à un sommet :

par combien de vaines
illusions la superstition
se ioue de Dieu,

quand elle tasche de lui
complaire.

quand la superstition
veut gratifier à Dieu,

en combien de follies
elle s'enveloppe comme en
se iouant. (p. 16)

Si, curieusement, une fois soumise à la révision, la superstition ne se joue plus de Dieu, il n'empêche que

⁵⁰ Est « frivole », au seizième siècle, ce qui est vain et sans réalité, selon le « Glossaire » de Benoît.

l'impact est différent en 1560.

Le réviseur sait aussi supprimer les éléments répétitifs et, tout en réorganisant sa phrase, mettre l'accent sur un mot clef de son paragraphe. C'est le cas ici, où Calvin répond à ceux qui pensent que des chefs du peuple ont berné celui-ci sous couvert de religion :

pour donner crainte au simple peuple

pour attirer le simple populaire à dévotion folle

et engendrer scrupules,

et l'effrayer

pour l'avoir plus obéissant et mieux à commandement.

pour l'avoir plus ductible. (p. 13)

Dès les premières lignes de son ouvrage, se sentant d'attaque, Calvin avait donné le ton de son travail sur le style dans l'*Institution chrestienne* :

Toute la somme de nostre sagesse [...]

Toute la somme presque de nostre sagesse [...]

est quasi comprinse en deux parties :

est située en deux parties :

assavoir la cognoissance de Dieu

c'est qu'en cognoissant Dieu,

et de nous-mesmes.

chacun de nous aussi se cognoisse. (p. 3)

Abordant son oeuvre, le réviseur savait fort bien où aller dans ce vaste travail de révision qu'il entreprenait. Pour rendre sa pensée plus claire, en même temps que plus précise, il réorganise ici l'énoncé principal, formé de deux propositions juxtaposées, en subordonnant la seconde à la première⁵¹.

L'intervention de l'auteur lui-même sur ce texte de 1541 est d'importance quand l'on sait quelle place Calvin accorde à la double connaissance et de Dieu et de l'homme, à celle de Dieu en premier lieu. Les longues explications du philosophe-théologien sur le sujet constituent l'étape initiale et obligatoire de l'ouvrage doctrinal qu'est l'*Institution chrestienne*.

Il faut revenir aux intitulés historiques de cet ouvrage pour mieux saisir le cheminement de celui qui a consacré vingt-cinq ans de sa vie à l'élaborer⁵².

L'édition de 1541 intitulait son chapitre premier : « De

⁵¹ Cf. M. Grevisse, *Le Bon Usage*, 12^e édition, Duculot, 1986, parag. 886 sur « la proposition participe » qui, parag. 1079, d), 1, « joue le même rôle que la proposition adverbiale ». (La onzième édition du *Bon Usage*, de 1980, faisait une analyse équivalente, bien que présentée différemment, de la subordonnée temporelle, non introduite par une conjonction, et exprimée par un participe présent.)

⁵² Cf. le chapitre précédent sur les éditions successives de l'*Institution de la religion chrestienne*.

la congnoissance de Dieu », et son chapitre II : « De la congnoissance de l'homme, et du libéral arbitre ». Deux types de connaissance donc, considérés ex aequo jusqu'en 1557 dans les titres et dans l'extrait cité, n'auront été déclarés « choses conioinctes » qu'en 1560, alors que Calvin affirme son intention d'étudier la « liaison » qui les unit. D'où, aussi, la subordination syntaxique, d'une part, et la meilleure définition -- pour la première fois -- des rôles respectifs de Dieu et des hommes.

La proposition subordonnée infinitive

Il était normal que Calvin délatinise ses phrases à la voix passive, reliquat le plus évident des influences qu'avait reçues cet auteur qui, jeune étudiant, avait pratiqué le latin à l'université, étudié Sénèque et correspondu avec Érasme dans ce qui était la *lingua franca* de l'époque.

Calvin aura donc corrigé presque systématiquement les abondantes infinitives de 1541 qu'il avait utilisées « par imitation du latin⁵³ ». Elles n'avaient pas été retouchées dans les différentes éditions successives de

⁵³ G. Gougenheim, *Grammaire...*, 1974, pp. 171-174.

1541 à 1557, ce qui pourrait démontrer que la tournure avait quelque chose de familier pour les lecteurs de Calvin, sinon pour ses auditeurs.

Gougenheim nous rappelle que la subordonnée infinitive est devenue rare dans la langue française moderne. Parmi les catégories de verbes qui admettent la construction passive, on retrouve les verbes qui expriment la parole, le savoir, la tolérance ou la crainte⁵⁴. Donnons quelques exemples de révision :

l'oeil [...] iuge que ce
qui est [...] à demi
gris, estre le plus blanc
du monde

un oeil [...] estime que
ce qui est brun [...] est
de souveraine blancheur.
(p. 6)

Abraham se recognoist
mieux estre terre et
poudre

Abraham [...] se confesse
terre et poudre (p. 9)

[le coeur] cognoist
[Dieu] estre autheur de
tout bien

[l'âme] le tient [...]
pour humain et pitoyable
(p. 11)

il le voit estre iuste
iuge

elle le recognoist iuste
Iuge (p. 12)

⁵⁴ G. Gougenheim, *ibid.*

il se démontre estre
tuteur et protecteur

il se monstre [...]
protecteur (p. 20)

nous voyons les bons et
les innocens estre grevez
d'afflictions

voyant que les bons sont
outragez (p. 24)

lequel testifie l'Eglise
estre soutenue

il dit que l'Eglise est
soutenue (p. 39)

estans tresbien contens
de nostre propre iustice

en nous contentans de
[...] (p. 6)

Mais la révision ne sera pas complète. Dans certains cas, le traducteur passera outre. A l'occasion, Calvin reviendra même à l'infinitif, alors que 1541, déjà, employait un mode personnel :

elle [l'Eglise] la
[l'Escriture] recognoist
estre la vérité de son
Seigneur

elle la cognoist estre la
pure vérité de son Dieu
(p. 39)

ceux qui [...] se
tenoyent debout [...]
sont ainsi esbranlez et
espouvantez

ceux qui [...] se
trouvoyent asseurez [...]
estre esbranlez et
effarouchez (p. 7)

En délatinisant sa proposition, le réviseur trouve le moyen de retoucher son texte de toutes les manières

qu'il croit souhaitable. Sans affecter le sens de ses phrases, ces remaniements peuvent en changer le ton : les « bons », on l'a vu, ne sont plus « grevez d'afflictions » mais, pis, « outragez »; la « vérité » devient, avec insistance, « la pure vérité ». De plus, Calvin ne manque pas d'appliquer certaines décisions qu'il a prises -- tant elles sont systématiques -- dès le départ : « Seigneur » est remplacé par « Dieu », comme on l'a vu, et « recognoistre Dieu », par « cognoistre Dieu ».

Quand l'agent devient sujet

Dès le chapitre premier, celui où le réformateur s'attaque à la lourde tâche de réécrire son *Institution chrestienne*, apparaît le double souci de l'auteur au plan de la langue et de la pensée. Cette tâche s'annonçait importante si l'on en juge par l'introduction de la subordination des deux connaissances de Dieu et de soi dès les premières pages.

La tournure passive, ci-après, sera supprimée, comme on pouvait s'y attendre mais, surtout, le rôle des deux connaissances sera mis en évidence. Qui plus est, ce passage laisse transparaître très clairement les

difficultés de la révision :

Parquoy un chacun de nous
n'est seulement incité à
chercher Dieu
par la cognoissance de
soymesme,

mais est conduit et quasi
mené par la main à le
trouver.

Parquoy la cognoissance
de nous mesmes non
seulement aiguillonne
chacun à cognoistre Dieu,

mais aussi [il] doit
estre mené par icelle à
le trouver. (p. 4)

On peut décomposer les deux phrases en leurs éléments schématiques pour mieux les comparer. Présentons d'abord les deux propositions passives juxtaposées; la transformation active de cette phrase révèle des déplacements d'accent :

un chacun	est incité	par la cognoissance de soyemesme	à chercher Dieu;
	est conduit et mené	par la main	à le trouver.
.....
la cognoissance de nous mesmes	aiguillonne	chacun	à cognoistre Dieu;
[il]	doit estre mené	par icelle comme par la main	à le trouver.

Reconnaissons tout de suite que la seconde proposition n'a fait l'objet d'aucune transformation active. Il y a même eu erreur sur le sujet du groupe verbal, et les éditeurs ont dû rétablir le sujet en tenant compte des autres versions françaises, mais surtout de Lat. 1559.

Deux choses ont changé cependant, et la première modification est de taille à notre avis. L'agent qui conduit et mène, ce n'est plus la seule « main » de 1541 (susceptible de plus d'une interprétation d'ailleurs), mais, clairement, il s'agit de cette connaissance de soi que, justement, la tournure active vient d'instaurer comme sujet de la première proposition juxtaposée. Une autre précision est apportée à l'occasion de la transformation

active : la connaissance de soi ne mène plus à chercher Dieu, mais à le connaître lui-même. Cette mise au point est conforme au changement dans le titre, comme nous l'avons vu ci-dessus, et à la réorientation du chapitre premier de 1557 : « De la cognoissance de Dieu : laquelle est le premier fondement de la Religion : et dont il la faut prendre », qui se lit comme suit en 1560 : « Comment la cognoissance de Dieu et de nous sont choses coniointes, et du moyen et liaison ». L'objectif, réaffirmé en 1560, est de « cognoistre Dieu », ou de le « trouver » et non de le « chercher », qui n'est que le moyen de connaissance. Il n'empêche que la révision trébuche là même où l'intervention du réviseur s'avérait majeure. Mais Calvin ne fait que commencer son travail, et déjà nous découvrons l'ampleur de la tâche, et la nouvelle orientation qu'il entend donner à son exposé doctrinal.

Le même travail de transformation des tournures passives se poursuivra tout au long des sept premiers chapitres de 1560. Voici un autre exemple de ce volet de la révision calvinienne de 1560 où le réaménagement de la phrase s'accompagne d'un resserrement logique et d'un renforcement de la pensée :

Néanmoins quelque clarté
qui nous soit allumée

en la contemplation des
oeuvres de Dieu

pour représenter et luy
et son Royaume immortel,
[...]

Or combien que Dieu nous
représente avec si grande
clarté

au miroir de ses oeuvres

tant sa maiesté que son
royaume immortel, [...]
(p. 27)

Nous remarquons d'abord, selon un principe de révision adopté par Calvin, que ce n'est plus « quelque » lumière de source inconnue qui s'allume en l'homme contemplateur des oeuvres divines, mais -- par souci de personnalisation, ou mieux encore, de recentrement sur Celui qui est au coeur de l'*Institution chrestienne* -- c'est Dieu lui-même qui, en 1560, est à l'origine de cette « représentation » de sa majesté dans ses propres oeuvres. Non seulement l'abstraite « clarté » de 1541 est réorthographiée selon le nouvel usage mais, surtout, elle est soumise à Dieu, établi comme nouveau sujet de la proposition. De plus, pour insister davantage, si besoin est, cette même clarté est qualifiée de « si grande ». La contemplation de la création ne peut suffire à allumer en l'homme cette si grande clarté que seul Dieu, qui prend en charge sa propre représentation, pourra assurer.

1560 choisit encore une fois une autre logique : c'est « Dieu » qui agit directement dans ses oeuvres, interprétées comme un « miroir » où se réfléchit non plus un « Juy » pronominal, mais -- autre nouveauté de 1560, autre insistance sur la divinité -- sa « majesté » elle-même. Les réaménagements opérés par Calvin sont importants; ils transforment le lecteur lui-même.

Mais « Comment quelque pensée de Dieu peut-elle entrer en ton entendement », demande Calvin à ses fidèles de 1541. Il a vite corrigé en 1560, comme dans les exemples ci-dessus : « Comment Dieu nous peut-il venir en pensée » (p. 10). Les hommes⁵⁵ ne se demandent plus comment une idée de Dieu surgira en leur esprit : c'est Dieu lui-même qui agira; c'est lui qui pourra venir en notre pensée. La personnalisation du débat est réelle, comme la connaissance est existentielle.

Dans un passage du chapitre III, que nous n'avons pas retenu dans notre corpus, 1560 a aussi humanisé ses propos, passant de l'abstrait au concret. Au lieu de : « Il y a en l'esprit humain quelque sentiment de divinité », il y est souhaité « que les hommes aient un

⁵⁵ Le pluriel remplace le singulier à plusieurs occasions, comme le « nous » est substitué au « tu » ici. Le sens est le même.

sentiment de divinité en eux » (I, iii, 1). Le point de vue est nouveau.

Les termes abstraits perdent donc leur prépondérance dans la révision de 1560, laquelle cherche non seulement à faire de Dieu et des hommes les personnages du drame théologique qui va se jouer, mais à donner plus de clarté et de précision, comme dans cet autre exemple :

les plus iniques mesmes
nous sont exemple

que la cognoissance de
Dieu a quelque vigueur
universellement au coeur
de tous les hommes.

les plus meschans nous
doivent servir d'exemples

que Dieu se fait
connaître à tous les
hommes,

et que telle impression a
une vigueur qui ne se
peut abolir. (p. 15)

Abstrait et lourd, 1541 fait place à une phrase légèrement plus longue (28 mots au lieu de 22) mais combien plus explicite. L'universalité de la connaissance divine se distingue de la vigoureuse « impression » qu'elle laisse chez tous. Mais plus encore, c'est de Dieu dont il est question; c'est Dieu qui agit et se fait connaître.

D'ailleurs, ce procédé de la personnalisation est l'une des techniques que le réviseur a appliquées tout au long de son travail. Prenons, par exemple, le pronom « il » devant un verbe impersonnel, souvent remplacé par le pronom « on » : « quand il seroit résolu que » devient « or quand on tient pour chose conclue que » (p. 35); « il se trouve » devient « on trouve » (p. 6); « il se pourra encore de plus près comprendre » devient « mesmes on peut encores discerner de plus près » (p. 6). La tournure passive elle-même ne prend-elle pas une dimension personnelle quand elle est transformée en tournure active : « La parole qui est proposée » devient « la doctrine qu'on propose » (p. 35) ?

Nous terminerons en citant deux exemples clefs de cet effort de personnalisation qui caractérise le style de Calvin et qui l'oblige à réécrire plusieurs de ses phrases en fonction de cette réorientation de sa pensée en 1560.

Qu'on se rappelle que la « contemplation » des oeuvres divines pouvait, avant révision, produire une « clairté » et permettre à l'homme de découvrir Dieu dans sa création⁵⁶. Ici aussi les termes abstraits

⁵⁶ Cf. la citation ci-dessus, sur l'agent révélé.

-- « considération », « entendement humain », « perversité » -- sont à l'honneur; ici aussi le sujet réel -- les hommes -- est suffisamment affirmé. Or, après révision, il n'en est plus de même :

De laquelle considération
[que Dieu est fontaine et
source de tout bien]

[...] dont [de la source
et origine de tous biens]

se produiroit un désir
[chez l'homme] d'estre
conioinct avec luy et une
fiance de sa bonté,

les hommes seroyent
incitez d'adhérer à luy
et y mettre leur fiance

n'estoit que
l'entendement humain par
sa perversité

sinon que leur propre
malice

est retiré de s'enquérir
droictement iusqu'à où il
seroit besoing.

les destournast de
s'enquérir de ce qui est
bon et droit. (p. 10)

Dans la première proposition, au lieu que se produise un désir, chez les hommes, d'être unis à Dieu, c'est Dieu lui-même qui les incite à adhérer à lui et ce bien que la tournure passive ne fasse l'objet d'aucune transformation active dans cette première proposition. Dans la seconde, où cette fois la voix passive est transformée, les hommes sont clairement reconnus comme agents de leur malignité.

Bref, les derniers exemples de modification des propositions révèlent une pensée plus claire, et peut-être assez différente du texte de 1541. Dieu et l'homme sont les sujets réels et actifs de la quête de connaissance que constitue l'*Institution de la religion chrestienne*, à la fois drame du péché et récit de la grâce. Nous croyons que cette vision, qui s'inscrit comme en filigrane dans les sept premiers chapitres réécrits de 1560, a des conséquences certaines dans les onze autres chapitres du Livre premier, de même que dans les Livres II, III et IV.

Le Calvin de 1560 ne peut donc plus affirmer -- énoncé étonnant sous sa plume, même en 1541 -- que « le Seigneur est absent » ; ce sont les hommes qui se sont « comme eslongnez de Dieu » :

ceux qui en l'absence du
Seigneur

se tenoyent debout comme
fermes et asseurez

ceux qui estans comme
eslongnez de Dieu

se trovoyent asseurez et
alloyent la teste levée
(p. 8)

Le style est ici, somme toute, fort différent grâce au travail syntaxique de Calvin sur les extraits que nous avons retenus de l'*Institution chrestienne*. C'est ce qui

explique peut-être pourquoi l'homme qui « se tenait debout » en 1541, marche, en 1560, « la tête levée », et que l'« impression » que laisse sur lui la connaissance de Dieu « ne se peut abolir ».

Tout au long de son travail de révision de la syntaxe, Calvin s'emploie à préciser l'expression de sa pensée et à imposer une vision nouvelle de Dieu et de l'homme, bref de la religion, vision à la fois philosophique et théologique. Or, prétendons-nous, les progrès de la doctrine calvinienne deviennent apparents dans les premiers chapitres du Livre premier de 1560, fruits de plusieurs années de réflexion et d'action, tant au niveau de la langue du prédicateur (l'oral) et du polémiste (l'écrit), que de celui de la pensée du chef d'Église. L'un ne va pas sans l'autre. Ces changements ne transparaîtront pourtant dans les premiers chapitres de l'*Institution chrestienne* que vingt ans après leur première rédaction. L'attente fut longue, mais les conclusions que nous pouvons en tirer, d'autant plus pertinentes.

CONCLUSION

L'échantillon du texte révisé de Fr. 1560 que nous avons choisi d'analyser est assez limité; il nous a pourtant permis de lever le voile sur les objectifs que Calvin poursuivait au moment où il rééditait son oeuvre magistrale pour la dernière fois. Si son travail sur le style a été rondement mené, c'est que l'auteur, doublé d'un traducteur, d'un prédicateur, d'un épistolier et d'un réviseur avait assimilé la langue française pourtant en pleine évolution. Cela veut dire également qu'il possédait bien son sujet et qu'il avait la ferme intention de le communiquer.

Le contenu de la dernière édition est plus riche que celui de Fr. 1541 où puise Calvin pour composer son nouvel ouvrage. Il est plus analytique, parce que son argumentation est plus serrée. La tournure passive cachait l'identité des protagonistes de cette tragédie qui est au coeur de l'*Institution*.

La forme de l'édition définitive peut être, ici et là,

plus touffue et même enchevêtrée. Que l'on pense à l'ampleur du travail à accomplir, en sus des autres tâches qui incombent à un chef d'Église, et l'on comprendra les difficultés de la tâche, mais plus encore, on louera la qualité de la révision. Dans le nouveau texte, le contenu fait pression sur la forme et l'emporte. Le texte révisé s'impose.

Il découle de ce fait que le souci du style est resté secondaire chez Calvin. Avant tout théologien, fondateur d'une Église, il fait passer l'écrivain après le propagandiste. L'écrivain savait s'oublier, dans une parfaite et constante maîtrise de sa matière. S'il n'a recherché aucune gloire littéraire, mettant plutôt à profit toutes ses habiletés pour répandre les idées qu'il considérait comme la vérité et, du même coup, pour défendre ses coreligionnaires persécutés, il fut, malgré lui, le créateur de l'éloquence française, de cette belle phrase claire qui a trouvé un écho chez Bossuet.

Il est temps de dire toutes les qualités du texte traduit par l'auteur lui-même. Les historiens de la traduction devraient accorder plus de place dans leurs anthologies à Calvin et à son *Institution*. Qui dirait que Fr. 1560 est une traduction ? L'indépendance du texte d'arrivée. Nous avons pu comparer quelquefois, trop rarement à notre goût, des phrases de Lat. 1559 avec la traduction de 1560. Mais, chaque

fois, nous avons été étonné de la souplesse du traducteur et de sa clarté. Prosateur, il a accompli une première en traitant, en français, un sujet abstrait. Idéologue, il a présenté sa doctrine avec des mots simples et une phrase limpide. Pédagogue, il avait ses fidèles comme lecteurs. Au fait, il a créé un style que l'on pourrait qualifier de calvinien, et que A. Lefranc décrivait comme suit :

[...] un style ample et grave, le ton soutenu, la syntaxe aisée et élégante, qui rendirent possible l'emploi de notre langue dans les matières auxquelles jusqu'alors, en dehors de quelques traductions assez lourdes, elle n'avait pas osé prétendre⁵⁷. »

Il serait intéressant de poursuivre la recherche dans l'ensemble de l'oeuvre, en commençant par tous les autres textes que Fr. 1560 a empruntés à Fr. 1541 qui n'ont pas été retouchés au cours des dix-neuf années qui séparent les deux éditions.

Il faudrait encore se pencher sur l'oralité dans le

⁵⁷ A. Lefranc, *Calvin et l'éloquence française*, Paris, Fischbacher, 1934, p. 12.

style calvinien. On peut penser que ce prédicateur avait délatinisé son discours oral plus tôt que son texte écrit. Que son oeuvre d'écrivain s'inspire et s'alimente du style de sa prédication, rien d'étonnant à cela. Les latinismes passent mieux à l'écrit qu'à l'oral. Deux styles ont dû s'entrechoquer chez Calvin : celui de l'écrivain latinisant et celui du prédicateur francisant. Il se serait corrigé au fur et à mesure que son auditoire l'exigeait. Malgré les apparences, le discours oral est une forme de dialogue; bien que silencieux, l'auditoire impose un certain style; il exige de comprendre tout de suite. Le lecteur, souvent lointain, ne peut exprimer aussi directement son désir de clarté.

Calvin, pédagogue, a voulu communiquer sa pensée religieuse réformée à son lectorat comme à son auditoire. L'écrivain ne put s'empêcher de mettre à profit son expérience de prédicateur, tout comme ses patientes recherches d'une bonne traduction pour les pages d'Évangile qu'il voulait diffuser en langue française.

Avec Marot, Bèze, Lefèvre d'Étaples et Olivétan, il se confronta aux originaux latins, grecs et hébreux pour découvrir la juste équivalence, d'une part, et le mot qui soit compris des fidèles, d'autre part. Oralité et traduction ont forcé Calvin à plus de clarté et de précision. Tout ce

travail du style est sous-jacent dans la révision qu'il fit de son traité doctrinal. C'est ce qui en fait une source d'études abondantes de la langue du seizième siècle autant que de la pensée calvinienne.

Pourrions-nous, en terminant, émettre le souhait que Calvin, prosateur du seizième siècle, soit réhabilité dans les programmes d'enseignement ?

BIBLIOGRAPHIE

I. Éditions françaises de l'*Institution chrestienne*

Fr. 1541, à Genève

Institution de la religion chrestienne : en laquelle est comprinse une somme de piété, & quasi tout ce qui est nécessaire à congnoistre en la doctrine de salut. Composée en latin par Iean Calvin, & translâtée en françois, par luy mesme. Avec la peface adressée au Treschrestien Roy de France, François premier de ce nom : par laquelle ce present livre luy est offert pour confession de Foy, 12 x 19,5 cm, 822 pp.

Fr. 1545, à Genève

Institution de la religion chrestienne : Composée en latin par Iehan Calvin, & translâtée en Francoys par luy mesme : en laquelle est comprinse une somme de toute la Chrestienté. Avec la peface adressée au Roy : par laquelle ce present livre luy est offert pour confession de Foy, 13 x 19,5 cm, 1027 pp. + Indice.

Fr. 1551, à Genève

Institution de la religion Chrestienne : Composée en latin par Iean Calvin, & translatée en François par luymesme, puis de nouveau reveuë et augmentée : en laquelle est comprinse une somme de toute la Chrestienté. Avec la preface adressée au Roy : par laquelle ce present Livre luy est offert pour confession de Foy. Semblablement y sont adioustées deux Tables : l'une des passages de l'Escriture, que l'Autheur expose en ce livre : l'autre des matières principales contenues en iceluy, 16,5 x 26 cm, 648 pp. + Indices.

Fr. 1553, à Genève

Institution de la religion Chrestienne : Composée en latin par Iean Calvin, & translatée en François par luymesme, puis de nouveau reveuë et augmentée : en laquelle est comprinse une somme de toute la Chrestienté. Avec la preface adressée au Roy : par laquelle ce present livre luy est offert pour confession de Foy, 12,5 x 19 cm, 475 pp. + Indices.

Fr. 1554, à Genève

Institution de la religion Chrestienne : Composée en Latin par Iean Calvin, & translatée en François par luy mesme, & encores de nouveau reveuë et augmentée : en laquelle est comprinse une somme de toute la Chrestienté. Avec la préface adressée au Roy, par laquelle ce présent livre luy est offert pour confession de Foy. Semblablement y sont adioustées deux Tables : l'une des passages de l'Escriture, que l'Autheur expose en ce livre : l'autre des matières principales contenues en iceluy, 11 x 18,5 cm, 798 pp. + Indices.

Fr. 1557, à Genève

Institution de la religion chrestienne composée en latin par M. Iean Calvin, & translatée en François par luy mesme, & encores de nouveau revue & augmentée : en laquelle est comprinse une somme de toute la Chrestienté. Avec la préface adressée au Roy, par laquelle ce present Livre luy est offert pour confession de Foy. Semblablement y sont adioustées deux Tables : l'une des passages de l'Escriture, que l'Autheur expose en ce livre : l'autre des matières principales contenues en

iceluy. Les armures de nostre guerre ne sont point charnelles, mais puissantes par Dieu, 13 x 20,5 cm, 617 pp. + Indices.

Fr. 1560, à Genève

Institution de la religion Chrestienne. Nouvellement mise en quatre Livres : & distinguée par Chapitres, en ordre & methode bien propre : Augmentée aussi de tel accroissement, qu'on la peut presque estimer un livre nouveau. Par Iean Calvin, 32 x 20 cm, 684 pp. de texte, + Table des principales matières et l'Advertissement au lecteur.

Fr. 1561, Genève

[Réimpression, chez Conrad Badius, que Calvin ne revoit pas; quelques retouches d'imprimeurs cependant, fort normales à cette époque, comme dans les éditions qui vont suivre jusqu'à la mort de l'auteur en 1564.]

Fr. 1561, Genève

[2^e éd., la même année, chez Bourgeois; réimpression que Calvin ne revoit pas; quelques retouches d'imprimeurs.]

Fr. 1562, Genève

[Réimpression, chez Bourgeois, que Calvin ne revoit pas; quelques retouches d'imprimeurs.]

Fr. 1562, Caen

[Réimpression, chez Pierre Philippe, que Calvin ne revoit pas; quelques retouches d'imprimeurs.]

Fr. 1562, s.l.

[Réimpression, sans même un nom d'imprimeur, que Calvin ne revoit pas; quelques retouches d'imprimeurs.]

Fr. 1562, s.l.

[Réimpression, la même année, sans non plus de nom d'imprimeur, que Calvin ne revoit pas; quelques retouches d'imprimeurs.]

Fr. 1563, Lyon

[Réimpression, chez Honorat, que Calvin ne revoit pas; quelques retouches d'imprimeurs.]

Fr. 1564, Genève

[Réimpression, chez Courteau, que Calvin, qui mourra cette année-là, ne revoit pas; quelques retouches d'imprimeurs.]

Fr. 1609, à Genève [Texte de 1560]

[Chez Jacques Stoer; il faudra attendre plus de deux siècles pour une réédition de Fr. 1560.]

[Fr. 1713, à Brême]

[Publiée par Charles Icard, cette traduction « nouvelle » en français du XVIII^e siècle faite directement sur Lat. 1559, sans aucune référence au texte français original de Calvin, ne peut être considérée comme une édition de l'*Institution*.]

[Fr. 1818, à Genève]

[Réédition chez Guers de la traduction « nouvelle » de 1713, publiée à Brême.]

Fr. 1859, à Paris [Texte de 1560]

[Chez Meyrueis, vol. I et II.]

Fr. 1865, à Brunswick et Berlin [Texte de 1560]

Ioannis Calvinii opera quae supersunt omnia, sous la direction de Guillaume Baum, Édouard Cunitz et Édouard

Reuss, *Corpus Reformatorum*, vol. I-LIX, 1863-1900 (vol. XXXI et XXXII). [Dans les notes, *Opera omnia*.]

Fr. 1888, à Genève [Texte de 1560]

[Sous la direction de Baumgartner, un seul volume.]

Fr. 1911, à Paris [Texte de 1541]

L'Institution chrétienne. Texte original de 1541, sous la direction d'Abel Lefranc, d'Henri Châtelain et de Jacques Pannier, avec une introduction d'Abel Lefranc, Paris, Champion, 1911, vol. I et II.

Fr. 1936, à Paris [Texte de 1541]

Institution de la religion chrétienne, éditée par Jacques Pannier, Paris, Association Guillaume Budé, Société des Belles-Lettres, 1936-1939, vol. I-IV. [Réimpression en 1961]

Fr. 1955, à Genève [Texte de 1560]

Institution de la religion chrétienne, éd. de Jean Cadier et Pierre Marcel, Société calviniste de France, Genève, Labor et Fides, 1^{re} éd. 1955-1958; 2^e éd. 1967, vol. I-IV. [Graphie modernisée.]

Fr. 1957-1963, à Paris [Texte de 1560]

Institution de la religion chrestienne. Édition critique avec introduction, notes et variantes, publiée par Jean-Daniel Benoît, vol. I-V, Paris, Vrin, 1957-1963. [En notes tous les passages des éditions successives antérieures, empruntés ou supprimés; vol. V : *Glossaire, tables et références*]

II. Études historiques et littéraires

Autin, Albert, *L'Institution chrétienne de Calvin*, Paris, Malfère, 1929. [De 1543 à 1557, les éditions, latines et françaises, n'ont pas 24 chapitres, comme le prétend l'auteur, mais 21.]

Benoît, Jean-Daniel, *Calvin directeur d'âmes*, Strasbourg, 1947.

Bèze, Théodore de, *Vie de Calvin*, nouvelle édition publiée et annotée par Alfred Franklin, Paris, Cherbuliez, 1869.

Chaunu, Pierre (sous la direction de), *L'aventure de la Réforme. Le monde de Jean Calvin*, Paris, Hermé et Desclée de Brouwer, 1986. [Bibliographie, pp. 289-291]

Fragonard, Marie-Madeleine, *La plume et l'épée. La littérature des guerres de Religion à la Fronde*, Paris, Gallimard, 1989.

Higman, Francis M., *The Style of Calvin in his French Polemical Treatises*, Londres, Oxford University Press, 1967. [L'auteur ne traite que des textes polémiques écrits

directement en français; rien sur l'*Institution* et sur les textes traduits du latin.]

-----, « Le levain de l'Évangile », dans *Histoire de l'édition française*, tome I : *Le livre conquérant (du moyen âge au milieu du XVII^e siècle)*, s.l., Promodis, 1982, pp. 305-325.

Jeanneret, Michel, *Poésie et tradition biblique au XVI^e siècle. Recherches stylistiques sur les paraphrases des psaumes de Marot à Malherbe*, Paris, José Corti, 1969.

Lanson, G., « L'*Institution chrétienne* de Calvin », *Revue historique*, t. LIV, janvier 1894, pp. 60-76.

Lefranc, Abel, *La jeunesse de Calvin*, 1888.

-----, *Les idées religieuses de Marguerite de Navarre d'après son oeuvre*, Paris, Fischbacher, 1898. [Réimpression, 1969.]

-----, « Jean Calvin et le texte français de son *Institution chrétienne*. Étude d'histoire littéraire », dans *Grands écrivains de la Renaissance*, Paris, Champion, 1914, pp. 305-386.

- , *Jean Calvin. Message envoyé à l'occasion de la pose de la première pierre du « Musée Calvin » à Noyon, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, [1927].*
- , *Calvin et l'éloquence française, Paris, Fischbacher, 1934.*
- Pannier, Jacques, « Introduction », dans son édition de *l'Épître au Roi de Calvin, Préface de la 1^{re} édition française de l'Institution de la religion chrétienne (1541). Texte publié pour la première fois, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale avec Introduction et Notes, Paris, Fischbacher, 1927, pp. v-xxxiv.*
- , « Une édition française de l'Institution dès 1537 ? », dans *Jean Calvin, Épître à tous amateurs de Jésus-Christ (1535), Paris, Fischbacher, Publications de la Société calviniste de France, n° 2, 1929, pp. 5-30.*
- , *Calvin écrivain. Sa place et son rôle dans l'histoire de la langue et la littérature françaises, Paris, Fischbacher, 1930*

Peter, Rodolphe, « La première édition de l'*Institution de la religion chrétienne* de Calvin », dans *Le livre de la Réforme*, sous la direction de Rodolphe Peter et Bernard Roussel, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1987, pp. 17-34.

Renaudet, Augustin, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517)*, 2^e éd., Paris, 1953.

Schmidt, Albert-Marie, *Jean Calvin et la tradition calvinienne*, Paris, Seuil, 1957.

Wendel, François, *Calvin. Sources et évolution de sa pensée religieuse*, Genève, Labor et Fides, 2^e éd. revue et complétée, 1985. [1^{re} éd., 1950] [Bibliographie]

III. Travaux linguistiques

Benoît, Jean-Daniel, *Glossaire, tables et références*, vol. V de son édition de l'*Institution chrestienne*, 1957-1963. [Glossaire (pp. 387-463) non restreint à l'oeuvre calvinienne; l'auteur a compulsé le Huguet, dont il a repéré tous les termes et formules de la langue calvinienne, y ajoutant ses propres notes.]

Brunot, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome II : *Le seizième siècle*, Paris, Colin, 1947. [Réédition, 1967]

Brunot, Ferdinand, et Bruneau, Charles, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson, 1969.

Feugère, Fernand, « Les néologismes de Calvin », *Défense de la langue française*, n° 38, 1967, pp. 9-11.

Gougenheim, Georges, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard, 1974.

Grandsaignes d'Hauterive, R., *Dictionnaire d'ancien français*.

Moyen âge et renaissance, Paris, Larousse, 1947.

Greimas, Algirdas Julien, *Dictionnaire de l'ancien français*, Paris, Larousse, 1969.

Grevisse, Maurice, *Le Bon Usage. Grammaire française*, 12^e éd. refondue par André Goose, Gembloux, Duculot, 1986.

Huguet, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, vol. I-VII, Paris, Champion, puis Didier, 1925-1967, 54 fasc. parus. [L'auteur prend en considération l'*Institution* de 1541 et 1560, quelques-uns des *Traités* et les *Sermons* publiés; Benoît reprend toutes ces entrées dans son « Glossaire », vol. V de son édition de l'*Institution*.]

Marmelstein, J.W., *Étude comparative des textes latins et français de l'Institution de la religion chrestienne par Jean Calvin*, Groningue et La Haye, 1921.

Terreaux, Louis, *Ronsard correcteur de son oeuvre. Les variantes des Odes et des deux premiers livres des Amours*, Genève, Droz, 1968.

APPENDICE

INSTITUTION
DE LA RELIGION CHRESTIENNE

de Jean Calvin

extraits

Présentation des extraits

Jean-Daniel Benoît est l'auteur de la plus récente édition critique du texte de 1560 de l'*Institution de la religion chrestienne* (Cf. la bibliographie). Son édition contient, en notes, toutes les variantes du texte français, de 1541 à 1557. L'édition Benoît et, parfois, celle de Cadier et Marcel, ont servi à reconstruire les dix-sept séquences retenues dans notre corpus.

La colonne de gauche présente le texte de 1541-1557; l'année d'édition des passages est indiquée entre crochets. La colonne de droite présente le texte révisé de 1560.

Sauf exceptions, signalées dans les notes qui suivent le corpus (pp. 42-46), nous avons respecté l'orthographe du texte de Benoît.

Fr. 1541-1557, extraits

[1541-1557, I, 1] Toute la somme de notre sagesse, laquelle mérite d'estre appelée vraye et certaine sagesse, est quasi comprinse en deux parties : assavoir la cognoissance de Dieu et de nous-mesmes. [...] [1541-1557, I, 1] Or il n'est pas facile de discerner laquelle des deux précède et produit l'autre. [...] [1541-1557, I, 1] Car veu qu'il se trouve un monde de toute misère en l'homme [...] [1541-1557, I, 2] [...] nous ne pouvons pas droitement regarder que nous ne soyons touchez et poinds de la cognoissance de nostre malheurté, pour incontinent eslever les yeux à Dieu, et venir pour le moins en quelque cognoissance de luy. Ainsi par le sentiment de nostre petitesse, rudesse, vanité, mesme aussi perversité et corruption, nous recognoissons que la vraye grandeur, sapience, vérité, iustice et pureté gist en Dieu. Finalement nous sommes esmeuz par noz miseres à considérer les biens du Seigneur, et ne pouvons pas affectueusement aspirer à luy, avant que nous ayons commencé de nous desplaire de tout en nousmesmes. Car qui est celuy des hommes qui ne reposast volontiers en soyemesme ? Et

Fr. 1560, extraits

1560, I, i, 1

[1541-1557] Toute la somme presque de nostre sagesse, laquelle, à tout conter, mérite d'estre réputée vraye et entière sagesse, est située en deux parties : c'est qu'en cognoissant Dieu, chacun de nous aussi se cognoisse. [...] [1541-1557] [...] si n'est-il pas toutesfois aisé à discerner laquelle va devant et produit l'autre. [...] [1541-1557] Car comme on trouve en l'homme un monde de toutes misères [...] [1541-1557] [...] il est nécessaire que la conscience nous poigne en particulier de nostre mal-heureté, pour approcher au moins à quelque cognoissance de Dieu. Parquoy du sentiment de nostre ignorance, vanité, disette, infirmité, voire qui plus est perversité et corruption, nous sommes induits à cognoistre qu'il n'y a nulle part ailleurs qu'en Dieu vraye clarté de sagesse, ferme vertu, droite affluence de tous biens, pureté de iustice, tant y a que nous sommes esmeus par noz misères à considérer les biens de Dieu, et ne pouvons aspirer et tendre à luy à bon escient qu'ayant commencé à nous desplaire du tout. Car qui sera l'homme qui ne prenne plaisir à se

de fait¹, qui est celuy qui n'y repose, pour le temps que se mescognoissant, il est content de ses propres facultez, et ne voit point sa misere² ? Parquoy un chacun de nous n'est seulement incité à chercher Dieu par la cognoissance de soy mesme, mais est conduit et quasi mené par la main à le trouver.

reposer en soy, et mesmes qui de fait n'y repose pendant qu'il se ne cognoist point : assavoir quand il se glorifie és dons de Dieu, comme en riches et nobles paremens, ignorant sa misère ou l'ayant mise en oubli ? Parquoy la cognoissance de nous mesmes non seulement aiguillonne chacun à cognoistre Dieu, mais aussi [il]¹ doit estre mené par icelle comme par la main à le trouver.

1560, I, i, 2

[1541-1557, I, 3] D'autre part il est notoire que l'homme ne vient iamais à la claire cognoissance de soyemesme, sinon que premièrement il ait contemplé la face du Seigneur, et après l'avoir considérée descende à se regarder. Car ceste arrogance est enracinée en nous tous : que tousiours il nous semble advis que nous sommes iustes et véritables, sages et saints, sinon que par signes évidens nous soyons conveincuz d'iniustice, mensonge, folie et immondicité. Or nous n'en sommes point conveincuz si nous regardons seulement à nous, et non au Seigneur pareillement, qui est la reigle unique à laquelle il faut que ce iugement soit compassé³. Car d'autant que nous sommes tous naturellement enclins à hypocrisie, une vaine apparence de iustice nous contente amplement, au lieu de la vérité. Et pource qu'il n'y a rien alentour de nous qui ne soit grandement contaminé, ce qui est un peu moins souillé est accepté de nous pour trespur, cependant que nous contenons nostre esprit entre les limites de nostre humanité, qui est toute pollue; tout ainsi que l'oeil, lequel

[Cf. 1541-1557] D'autre part, c'est chose notoire que l'homme ne parvient iamais à la pure cognoissance de soyemesme iusques à ce qu'il ait contemplé la face de Dieu, et que du regard d'icelle il descende à regarder à soy. Car selon que l'orgueil est enraciné en nous il nous semble tousiours que nous sommes iustes et entiers, sages et saints, sinon que nous soyons convaincus par argumens manifestes de nostre iniustice, souilleure, follie et immondicité. Or n'en sommes nous pas convaincus si nous iettons l'oeil sur nos personnes seulement et que nous ne pensions pas aussi bien à Dieu, lequel est la seule reigle à laquelle il faut ordonner et compasser ce iugement. Car d'autant que nous sommes tous de nature enclins à hypocrisie, quelque apparence legière de iustice nous contentera tant et plus au lieu de l'effect et vérité. Et pource qu'à l'environ de nous il n'y a rien qui ne soit plein et deffiguré de beaucoup de souilleures, ce pendant que nous avons l'esprit enclos et comme borné entre les pollutions de ce monde, ce qui n'est pas du tout si vilain que le reste

ne voit rien que choses de couleur noire, iuge ce qui est d'une blancheur obscure, ou bien encores à demi gris, estre le plus blanc du monde. Il se pourra encore de plus près comprendre par une similitude de la veue corporelle, combien nous sommes abusez en estimant les vertuz de l'âme. Car si nous regardons en plein iour bas en terre, ou si nous contemplons les choses qui sont alentour de nous, il nous semble bien advis que nous avons la veue tresferme et claire. Mais quand nous venons à eslever les yeux droit au soleil, la force, laquelle se monstroit en la terre, est confuse et esblouye d'une si grande lumière, tellement que nous sommes contrains de confesser que la bonne veue que nous avons à considérer les choses terriennes est bien foible et débile pour regarder le soleil. Ainsi en advient-il en réputant nos facultez spirituelles. Car tant que nostre contemplation ne passe point la terre, estans tresbien contens de nostre propre iustice, sagesse et vertu, nous nous flattons et applaudissons, et peu s'en faut que nous ne nous estimions demidieux. Mais si nous dressons une fois nostre cogitation au Seigneur, et recognoissons quelle est la

nous plaist comme s'il estoit très-pur; comme un oeil qui ne voit que du noir estime que ce qui est brun, ou de couleur obscure et moyenne, est de souveraine blancheur, pource qu'il y est ainsi acoustumé. Mesmes on peut encores discerner de plus près par les sens corporels combien nous sommes abusez en estimant les forces et facultez de l'âme. Car si nous iettons la veue en bas en plein iour, ou que nous regardions à l'entour par cy par là, il nous semble bien que nous avons le regard le plus aigu que l'on pourrait penser; mais si nous levons les yeux droit pour contempler le soleil, ceste grande vivacité qui se monstroit en terre est incontinent esblouye et du tout confuse par la clarté qui la surmonte, tellement que nous sommes contrains de confesser que la vigueur que nous avons à considérer les choses terrestres n'est que pure tardiveté et eslourdissement quand il est question d'aller iusques au soleil. Autant en advient-il à examiner noz biens spirituels; car ce pendant que nous ne regardons point outre la terre, en nous contentant de nostre iustice, sagesse et vertu, nous sommes bien aises et nous baignons à nous flatter, iusques à nous priser comme

Institution...

perfection de sa iustice, sapience et vertu, à la mesure de laquelle il nous faut reigler, ce qui nous plaisoit auparavant sous couleur de iustice, apparoistra estre souillé de tresgrande iniquité; ce qui nous trompoit merueilleusement sous ombre de sagesse, se monstrera estre extrême folie; ce qui avoit apparence de vertu se déclairera estre miserable foiblesse, tant s'en faut que mesme ce qui semble advis estre tresparfait en nous responde à la pureté qui est en Dieu.

demi dieux. Mais si nous commencons à eslever noz pensées à Dieu, et bien poiser quel il est, et combien la perfection de sa iustice, sagesse et vertu, à laquelle il nous faut conformer, est exquise, tantost ce qui nous venoit fort à gré sous une fausse couverture de iustice nous rendra une odeur puante d'iniquité; ce qui nous plaisoit à merveilles sous le tiltre de sagesse ne nous sentira que follie; et ce qui avoit belle monstre de vertu se descouvrira n'estre que débilité. Voilà comme ce qui semble en nous parfait iusques au bout ne peut nullement satisfaire à la pureté de Dieu.

1560, I, i, 3

[1541-1557, I, 4] De là vient l'horreur et estonnement duquel l'Escriture souvent recite que les fidèles ont esté saiziz⁴ toutes fois et quantes qu'ils sentoyent la présence de Dieu. Pource, quand nous voyons que ceux qui en l'absence du Seigneur se tenoyent debout⁵ comme fermes et asseurez, sont ainsi esbranlez et espouvantez, incontinent qu'iceluy leur manifeste sa gloire, iusques à estre quasi engloutiz de l'horreur de la mort et presque réduict⁶ à néant, de cela on peut appercevoir que l'homme n'est iamais assez touché de la cognoissance de son infirmité, sinon après qu'il s'est comparé à la maiesté de Dieu. Et de cest espouvantement nous avons plusieurs exemples, tant aux iuges comme aux Prophètes, tellement que ceste sentence estoit fort vulgaire entre le peuple de Dieu : « Nous mourrons, puisque le Seigneur nous est apparu. » Parquoy aussi, l'histoire de Iob, pour abatre les hommes, par la recognoissance de leur folie, foiblesse et pollution, déduit tousiours le principal argument de la description de la sapience, puissance et pureté de Dieu, et ce non sans

[Cf. 1541-1557] Voilà dont est procédé l'horreur et estonnement duquel l'Escriture récite que les Saincts ont esté affligez et abatus toutes fois et quantes qu'ils ont senti la présence de Dieu. Car quand nous voyons ceux qui estans comme eslongnez de Dieu se trouvoyent asseurez et alloient la teste levée, si tost qu'il leur manifeste sa gloire estre esbranlez et effarouchez, en sorte qu'ils sont opprimez, voire engloutis en l'horreur de mort et quasi s'esvanouissent, de là on peut bien conclurre que les hommes ne sont iamais assès bien touchez et esmeus du sentiment de leur povreté iusques à ce qu'ils se soyent comparez à la maiesté de Dieu. Or de tel estonnement nous avons assez d'exemples, tant aux Iuges que Dieu a gouvernez en Iudée qu'aux Prophètes, tellement que ce propos estoit coustumier entre le peuple ancien : « Nous mourrons, car nous avons veu le Seigneur. » (Iuges 13, 22. Esaie 6, 5. Ezech. 1, 28 et ailleurs.) Parquoy l'histoire de Iob, pour abatre les hommes d'une droite appréhension de leur bestise,

cause. Car nous voyons comment Abraham se reconnoist mieux estre terre et poudre, d'autant plus qu'il est approché de contempler la gloire du Seigneur, comment Hélié ne peut attendre sa présence à face descouverte, telle crainte il a de le regarder. Et que feroit l'homme, qui n'est que pourriture et vermine, quand mesme il faut que les Chérubins couvrent leur face de grand'crainte et révérence ? Et c'est ce que dit le Prophète Esaie, que le soleil aura honte, et que la lune sera confuse quand le Seigneur des armées régnera, c'est à dire, quand il aura eslevé et mis en avant sa clarté, que tout ce qui est autrement le plus reluisant, au pris d'icelle sera obscurci. Néanmoins comment que ce soit que la cognoissance de Dieu et la cognoissance de nous soyent ensemble mutuellement coniointes, si est-ce que l'ordre d'enseigner⁷ requiert que nous mettions celle de Dieu premièrement, puis après que nous descendions à l'autre.

débilité et souilleure, tire tousiours son principal argument de ceste source : c'est de monstrier quelle est la sagesse, vertu et pureté de Dieu; et non sans cause. Nous voyons comme Abraham, d'autant plus qu'il est approché pour contempler la maiesté de Dieu, se confesse terre et poudre (Genes 18, 27); comme Hélié cache son visage n'osant attendre telle approche (I Rois 19, 13); tel effroy les fidèles conçoivent de ceste haute maiesté. Et que feroit l'homme, qui n'est que vers et pourriture, veu qu'il faut que les Chérubins et Anges du ciel se couvrent pour la peur et estonnement qu'eux mesmes en ont ? C'est ce que dit le Prophète Esaie, que le soleil aura honte et la lune sera confuse quand le Seigneur des armées régnera (Esaie 24, 23); c'est à dire quand il deployera sa clarté, ou qu'il la fera voir de plus près, tout ce qui estoit auparavant le plus clair du monde sera en comparaison d'icelle obscurcy de ténèbres. (Esa. 2, 10 et 19.) Toutesfois combien qu'il y ait une liaison mutuelle entre la cognoissance de Dieu et de nous mesmes, et que l'une se rapporte à l'autre, si est-ce que l'ordre de bien enseigner requiert qu'en premier lieu nous traitions que c'est de cognoistre Dieu, pour venir au second point.

1560, I, ii, 2

[1541-1557, I, 7] Nous avons désia touché que la cognoissance de Dieu doit avoir en nous ceste efficace de planter en noz coeurs quelque semence de religion. Premièrement pour nous instruire à une crainte et révérence de Dieu, en après pour nous apprendre que c'est en luy qu'il faut chercher tout bien, et à luy auquel en est deue la recoignossance. Car comment quelque pensée de Dieu peut-elle entrer en ton entendement qu'incontinent tu ne réputes (puisque tu es sa facture) que par le droit de création tu^e es subiet et soumis à sa domination ? que ta vie doit estre adonnée a son service ? que tout ce que tu proposes, que tu dis et fais se doit à luy rapporter ? S'il est ainsi, il s'ensuit bien que ta vie est malheureusement corrompue, sinon qu'elle soit reiglée à l'obéissance de sa sainte volonté. D'autre part tu ne peux pas clairement le . comprendre, sinon que tu recognoisses qu'il est la fontaine et source de tout bien. De laquelle considération se produiroit un désir d'estre conioinct avec luy et une fiance de sa bonté, n'estoit que l'entendement humain par sa perversité est retiré

[...] [Cf. 1541-1557] Plutost la cognoissance que nous avons de luy doit en premier lieu nous instruire à le craindre et révérer; puis nous enseigner et conduire à chercher de luy tous biens, et luy en rendre la louange. Et de fait, comment Dieu nous peut-il venir en pensée que nous ne pensions quant et quant, veu que nous sommes sa facture, que de droit naturel et de création nous sommes subiets à son empire, que nostre vie luy est deue, que tout ce que nous entreprenons et faisons se doit rapporter à luy ? Puis qu'ainsi est, il s'ensuit pour certain que nostre vie est malheureusement corrompue, sinon que nous l'ordonnions à son service, veu que c'est bien raison que sa seule volonté nous serve de loy. D'autre part, il est impossible d'appercevoir clairement quel est Dieu sans le cognoistre source et origine de tous biens, dont les hommes seroyent incitez d'adhérer à luy et y mettre leur fiance, sinon que leur propre malice les destournast de s'enquérir de ce qui est bon et droit. Car pour, le premier, l'âme bien reiglée ne se forge point un Dieu tel quel, mais

de s'enquérir droictement iusqu'à où il seroit besoing⁹. [1541-1557, I, 10] Premièrement le cœur fidèle ne se forge point un Dieu tel quel à la volée, mais il regarde celui qui est seul et vray Dieu, et ne luy attribue point tout ce que bon luy semble, mais se contente¹⁰ de l'avoir tel qu'il se manifeste, se gardant tousiours diligemment de ne sortir point hors de sa volonté par audacieuse outrecuydance. L'ayant ainsi cogneu, pource qu'il entend que par sa providence il modère toutes choses, il se confie de l'avoir pour tuteur et protecteur, et pourtant se commet en sa garde. D'autant qu'il le cognoist estre autheur de tout bien, s'il est pressé de quelque nécessité, incontinent il se retire a son secours, et ayant invoqué son nom attend ayde de luy. D'autant qu'il est persuadé de sa bonté et bénignité, il se repose seurement en sa clémence, et ne doute point d'avoir tousiours à toutes ses misères remède appareillé à la miséricorde d'iceluy. Entant qu'il le recognoist Seigneur et Père, il le répute estre digne, au commandement duquel¹¹ il s'adonne, duquel il révère la maiesté, duquel il tasche d'avancer la gloire, duquel il suyve la volonté. Entant qu'il le voit

regarde celui qui est vray Dieu et unique. Puis après elle n' imagine point de luy ce que bon luy semble, mais elle se contente de l'avoir tel que luy-mesme se manifeste, et se garde soigneusement de ne point sortir par une folle audace et témérité hors de ce qu'il a déclaré pour vaguer çà ne là. Ayant ainsi cogneu Dieu, pource qu'elle sait qu'il gouverne tout, elle se confie d'estre en la garde et protection d'iceluy, et ainsi elle se remet du tout en sa garde; pource qu'elle le cognoit autheur de tous biens, si tost qu'elle se sens pressée d'affliction ou disette, elle a son recours à luy, attendant d'en estre secourue; d'autant qu'elle le tient sans doute pour humain et pitoyable, elle se repose en luy avec certaine fiance, et ne doute pas qu'en toutes ses adversitez elle n'ait tousiours son remède prest en la bonté et clémence d'iceluy; pource qu'elle le tient comme Seigneur et Père, elle conclud aussi que c'est bien raison de luy donner la supériorité qui luy appartient, honorant la maiesté d'iceluy, procurant que sa gloire soit avancée, et obéissant à ses commandemens; pource qu'elle le recognoist iuste Iuge, et qu'il est armé de iuste rigueur pour punir les

estre iuste iuge, lequel fera une fois rude vengeance sur tous transgresseurs, il se propose tousiours son Throne devant les yeux, afin d'estre retiré de tout ce qui provoque son ire. Néantmoins il n'est pas tellement estonné en pensant à son iugement qu'il s'en vueille substraire, mesmes quand il¹² auroit moyen d'évader. Mais au contraire, ne le reçoit pas moins volontiers pour correcteur des meschans que pour rémunérateur des bons, veu qu'il cognoist n'appartenir moins à sa gloire qu'il face punition des mauvais et iniques, que de rétribuer le loyer de la vie éternelle aux fidèles. Davantage il n'est pas réprimé par la seule crainte de sa vengeance pour ne point pécher, mais d'autant qu'il l'ayme et révère comme son Père, et le craint comme son Seigneur, mesmes quand il n'y auroit nul enfer si a-il horreur de l'offencer. Voilà que c'est de pure et vraye religion, c'est assavoir la foy coniointe avec crainte de Dieu non feinte, tellement que souz le nom de crainte soit comprinse tant la dilection de sa iustice qu'il a ordonnée par sa Loy, que la révérence qui est volontairement et de courage entier portée à sa maiesté.

maléfices et péchez, elle se met tousiours devant les yeux le siège iudicial d'iceluy, et se tient comme bridée de la crainte qu'elle a de l'offenser; toutesfois elle ne s'espouvante pas de frayeur qu'elle ait de son jugement, en sorte qu'elle se vueille retirer ou cacher de luy, mesmes quand elle trouveroit quelque eschappatoire; mais plustost elle l'accepte et reçoit iuge des iniques comme bien-facteur envers les fidèles, veu qu'elle cognoist qu'il luy est autant convenable, entant qu'il est Dieu, de rendre aux meschans le salaire qu'ils ont deservi, que de donner aux iustes la vie éternelle. Davantage elle ne se retient pas seulement de mal faire pour crainte de punition, mais entant qu'elle aime et révère Dieu comme père, qu'elle l'honore avec humilité comme maistre et supérieur, encores qu'il n'y eust point d'enfers, si a elle horreur de l'offenser. Voilà que c'est de la vraye et pure religion, assavoir la foy coniointe avec une vive crainte de Dieu en sorte que la crainte comprenne sous soy une révérence volontaire, et tire avec soy un service tel qu'il appartient, et tel que Dieu mesmes l'ordonne en sa Loy. [...]

1560, I, iii, 2

[1541-1557, I, 6] Parquoy c'est une fausse opinion de dire avec aucuns que la religion a esté anciennement controuvé par l'astuce et finesse de peu de gens, afin de contenir par ce moyen le simple populaire en modestie, combien qu'iceux qui incitoient les autres à honorer Dieu n'eussent aucune imagination de la divinité. Je confesse bien que certains hommes fins et cauteleux entre les Payens ont forgé beaucoup de choses en la religion, pour donner crainte au simple peuple et engendrer scrupules, pour l'avoir plus obéissant et mieux à commandement. Mais iamais ilz n'eussent gagné ce poinct, sinon que premièrement les espritz des hommes eussent esté résoluz en ceste ferme persuasion qu'il y avoit un Dieu. De laquelle source procédoit toute l'inclination à croire ce qui en estoit dict. Mesmes il ne faut estimer que ceux qui souz ombre de religion abusoyent les plus simples fussent du tout vuides et desnuez de ceste pensée qu'il y eust un Dieu. Car combien qu'anciennement il y en ait eu aucuns, et qu'aujourd'hui il y en ait plusieurs qui nient toute divinité,

[Cf. 1541-1557] Parquoy ce qu'aucuns disent, que la religion a esté controuvé par l'astuce et finesse de quelques gens subtils, afin que par ce moyen ils missent quelque bride sur le simple populaire, est du tout frivole. Ils allèguent que telles gens, qui ont commandé de bien servir à Dieu, n'avoient aucune divinité en estime. Or ie confesse bien que plusieurs fins et rusez ont forgé beaucoup de corruptions pour attirer le simple populaire à dévotion folle, et l'effrayer pour l'avoir plus ductible, mais tant y a que iamais ils ne fussent parvenus à leur intention, sinon que désia l'entendement des hommes eust esté disposé, voire constamment résolu, qu'il falloit adorer un Dieu, qui estoit une semence pour les faire encliner à religion. Mesmes il n'est pas vray semblable que ceux qui ont voulu abuser les simples ydiots sous ce tiltre ayent esté du tout vuides de cognoissance de Dieu; car combien qu'anciennement aucuns se soyent eslevez, et qu'aujourd'hui encores plusieurs s'avancent pour nier qu'il y ait aucun Dieu, toutesfois, maugré qu'ils en ayent, si faut-il qu'ils

toutesfois vueillent-ilz ou non¹³, si faut-il qu'ilz sentent assiduellement ce qu'ilz désirent d'ignorer. Nous ne lisons point que personne iamais se soit desbordé en un contemnement de Dieu plus audacieux ou outrageux que Caius Caligula Emprereur Romain. Toutesfois nul n'a iamais tremblé plus misérablement à chacune fois quand quelque signe de l'ire de Dieu apparoissoit. Ainsi, maugré qu'il en eust, il avoit horreur de Dieu, lequel de propoz délibéré il s'efforçoit de contemner. Vous verrez communément en advenir autant à ses semblables. Car d'autant qu'un chacun est plus hardy contempteur de Dieu, aisément il s'estonne en oyant une feuille tomber de l'arbre. Dont vient cela, sinon que la maiesté de Dieu se venge d'eux, en espouvantant d'autant plus leurs consciences qu'ilz s'efforcent de la fuyr ? Ilz regardent bien toutes les cachettes qu'il est possible pour se retirer de la présence de Dieu, et taschent d'effacer la mémoire d'icelle de leur entendement, mais bongré maugré ilz sont tenuz enserrez. Et combien qu'il semble aucunes fois qu'elle s'esvanouisse pour petit de temps, néantmoins elle revient tousiours et les presse de nouveau plus que par avant, tellement que s'ilz ont

sentent ce qu'ils désirent d'ignorer. On ne trouve point par les histoires que nul se soit plus desbordé, ny avec plus grande audace et furie, que Caligula, Empereur de Rome, toutesfois nous ne voyons pas que nul ait esté plus effrayé, ny angoissé de plus grande destresse que luy, quand quelque signe de l'ire de Dieu se monstroit. Ainsi, combien que de propos délibéré il s'estudiasst à mespriser Dieu, si falloit-il que maugré ses dens il l'eust en horreur. On verra le semblable avenir à tels contempteurs; car selon que chacun d'eux est le plus hardy à se moquer de Dieu, il tremblera plustost que tous les autres, seulement oyant tomber une feuille d'un arbre. Je vous prie, d'où procède cela, sinon que la maiesté de Dieu se venge en espovantant leurs consciences, d'autant plus fort qu'ils cuident la pouvoir fuyr ? Ils cherchent bien tous subterfuges pour se cacher de la présence de Dieu et aussi l'effacer de leur coeur, mais bongré maugré ils se trouvent enveloppez pour n'en pouvoir sortir. Et encores que pour peu de temps il semble bien que tout s'esvanouisse, si faut-il d'heure en heure revenir à conte, pource que la maiesté de Dieu en se faisant sentir leur dresse nouveaux alarmes; en

quelque relasche de l'angoisse de leur conscience, elle ne diffère guères du dormir des yvrognes ou frénétiques, lequelz mesmes en dormant ne reposent point en tranquillité, d'autant qu'ilz sont inquiétez assiduellement de visions et songes espouvantables. Pourtant les plus iniques mesmes nous sont exemple que la cognoissance de Dieu a quelque vigueur universellement au coeur de tous hommes¹⁴.

sorte que s'ils ont quelque relasche de leurs angoisses, c'est comme le dormir des yvrongnes ou des phrénétiques, qui mesmes en dormant ne reposent point paisiblement, pource qu'ils sont assiduellement tormentez de songes horribles et espouvantables. Parquoy les plus meschans nous doyvent servir d'exemples que Dieu se fait cognoistre à tous hommes, et que telle impression a une vigueur qui ne se peut abolir.

1560, I, iv, 3

[1541-1557, I, 8] Par ainsi la vaine couverture, que beaucoup ont accoustumé de prétendre pour excuser leur superstition est abattue. Car ils pensent que toute dévotion¹⁵ quelle qu'elle soit, mesme quand elle sera désordonnée, est suffisante. Mais ilz ne considèrent point que la vraye religion doit estre conformée au plaisir de Dieu comme à sa reigle perpétuelle. Davantage que Dieu demeure tousiours semblable a soy, et n'est point un phantosme qui se transforme au vouloir d'un chacun. Et de vray on peut voir par combien de vaines¹⁶ illusions la superstition se ioue de Dieu, quand elle tasche de luy complaire. Car en prenant quasi seulement les choses, desquelles il testifie qu'il ne se soucie nullement, elle laisse derrière¹⁷ celles qu'il a ordonnées et déclaire luy estre acceptables, ou mesmes elles les reiette ouvertement. Pourtant tous ceux qui dressent religions inventées en leur'esprit pour honorer Dieu, n'adorent que leurs propres resveries, veu que iamais ilz n'oseroyent ainsi se iouer à Dieu, sinon que premierement ilz l'eussent forgé semblable à leurs

[Cf. 1541-1557] Par ce moyen la défense frivole que plusieurs prétendent pour couvrir leurs superstitions est abattue. Car il leur semble, quand on s'adonne à servir Dieu, que toute affection, quelque desreiglée qu'elle soit, suffit. Mais ils ne notent pas que la vraye religion doit estre du tout conforme à la volonté de Dieu, comme une reigle qui ne fleschit point, cependant que Dieu demeure tousiours semblable à soy, et qu'il n'est pas un fantosme qui se transfigure à l'appétit d'un chacun. Et de fait, on peut voir à l'oeil, quand la superstition veut gratifier à Dieu, en combien de follies elle s'enveloppe comme en se iouant. Car en retenant soigneusement les choses dont Dieu prononce qu'il ne luy chaut, elle reiette ouvertement ou mesprise celles qu'il recommande comme précieuses. Parquoy tous ceux qui dressent des services à Dieu à leur poste adorent leurs resveries seulement, pource qu'ils n'oseroyent ainsi apporter à Dieu des menus fatras, sinon que désia ils l'eussent forgé en leur moule semblable à eux pour approuver leurs inventions.

Institution...

fantasies. Parquoy l'Apostre enseigne qu'une telle opinion qu'on a de Dieu, incertaine et desreiglée, est ignorance de Dieu. « Du temps, dit-il, que vous ne cognoissiez point Dieu, vous serviez à ceux qui de nature ne sont point dieux. » En un autre passage il dit que les Ephésiens ont esté sans Dieu, du temps qu'ilz estoient estranges de la droite cognoissance d'iceluy. Et n'y a point grande différence quant à ce point, si on imagine un Dieu ou plusieurs; veu que tousiours on délaisse et abandonne le vray Dieu, lequel laissé, il ne reste plus que les idoles exécrales¹⁸. Parquoy nous avons à conclure avec Lactance, qu'il n'y a nulle religion licite, laquelle ne soit conioincte avec la vérité.

Parquoy S. Paul prononce qu'une telle conception qu'on a de Dieu, vagabonde et erronnée, est ignorance de Dieu : « Pource que vous ne cognoissiez point Dieu, dit-il, vous serviez à ceux qui n'estoyent point Dieu de nature » (Galat. 4, 8). Et en l'autre passage il dit que les Ephésiens estoient du tout sans Dieu, du temps qu'il estoient esgarez de celuy qui l'est à la vérité luy seul. (Ephés. 2, 12). Et n'y a pas ici grande distance entre les deux, pour le moins en ce point, c'est de concevoir un dieu ou plusieurs, pource que tousiours on se destourne du vray Dieu, et quand on l'a délaissé il ne reste plus qu'une idole exécrales. Par ainsi nous avons à conclure avec Lactance qu'il n'y a nulle religion si elle n'est conioincte avec la vérité.

1560, I, v, 2

[1541-1557, I, 13] Il y a infiniz argumens, tant au ciel qu'en la terre, qui testifient sa merveilleuse sapience, non pas tant seulement ceux qui sont difficiles à comprendre, et à l'intelligence desquelz on ne peut parvenir que par le moyen d'Astrologie, médecine et Phisicque, mais qui sont évidens au regard des plus simples idiotz, tellement que les yeux ne se peuvent ouvrir, qu'ilz ne soyent contraintz d'en estre tesmoingz. Bien est vray que ceuz qui sont instruitz es diciplines libérales, ou qui en ont gousté quelque chose, ont¹⁹ ayde spécial pour entrer plus profondément à contempler les secretz de la sapience divine toutesfois nul n'est empesché par l'ignorance d'icelles, qu'il ne voye beaucoup d'artifice aux oeuvres de Dieu, dont il soit esmeu en admiration de l'ouvrier. Comme par manière d'exemple, il faut bien²⁰ avoir art et industrie singulière à chercher les mouvemens des astres, ordonner les cercles, mesurer la distance, noter la propriété d'un chacun (par laquelle considération, comme la providence de Dieu le²¹ monstre plus clairement, aussi il est

[Cf. 1541-1557] Il y a des enseignemens infiniz tant au ciel qu'en la terre pour nous testifier sa puissance admirable. Je ne dy pas seulement des secrets de nature qui requièrent estude spéciale et savoir d'Astrologie, de Médecine et de toute la Physique, mais i'enten de ceux qui sont si apparens que les plus rudes et idiots y cognoissent assez, en sorte qu'ils ne peuvent ouvrir les yeux qu'ils n'en soyent tesmoins. Je confesse bien que ceux qui sont entendus et experts en science, ou les ont aucunement goustées, sont aidez par ce moyen et avancez pour comprendre de plus près les secrets de Dieu; toutesfois ceux qui ne furent iamais à l'escole ne sont pas empeschez de voir un tel artifice aux oeuvres de Dieu qu'il les ravisse en admiration de sa maiesté. Bien est vray que pour sonder les mouvemens des astres, leur assigner leurs sièges, mesurer les distances, noter leurs propriétés, il est besoin d'avoir art et industrie plus exquise qu'on ne trouvera au commun populaire quand il sera question de bien comprendre par le menu la providence de Dieu. Mais puisque les vulgaires

convenable que le coeur soit eslevé plus hautement à recognoistre sa gloire), néantmoins, veu que ceux qui n'ont autre ayde que des yeux ne peuvent ignorer l'excellence de l'artifice divin²², laquelle se donne facilement à cognoistre en la variété des estoiles tant infinie et bien ordonnée, il est certain qu'il n'y a nul auquel Dieu ne déclaire assez suffisamment sa sapience.

Pareillement d'appercevoir en la composition du corps humain une telle conionction, proportion, beauté et usage que Galien y démontre, n'est pas de petite subtilité. Toutesfois si ne laisse point le corps humain d'avoir à la veue de tout le monde une composition tant ingénieuse, que pour icelle l'ouvrier mérite d'estre iugé admirable.

et les plus rudes qui n'ont aydes que de leur veue ne peuvent pas toutesfois ignorer l'excellence de cest ouvrage tant noble de Dieu, laquelle se monstre, veuille-on ou non, en la variété des estoiles si bien reiglées et distinctes, et toutesfois si grande et quasi innombrable, il est à conclurre qu'il n'y a nul homme en terre auquel Dieu ne déclaire sa sagesse tant que besoin est. Je confesse aussi que ce n'est pas à tous, mais à un esprit merueilleusement aigu et subtil de si bien déduire le bastiment, les liaisons, la proportion, la beauté et usage du corps humain avec ses membres, d'une telle dextérité et si haut et profond savoir que fait Galien²; toutesfois par la confession de chacun, le corps humain de son simple regard monstre du premier coup un ouvrage tant singulier que l'auteur mérite bien de nous estre en admiration.

1560, I, v, 7

[1541-1557, I, 14] Semblablement en la seconde espèce de ses oeuvres, lesquelles adviennent outre le cours ordinaire de nature, apparoissent signes aussi manifestes de ses vertuz. Car quand au gouvernement du genre humain il modère tellement sa providence, que combien qu'il soit envers tous généralement béning et libéral en plusieurs²³ manières, néantmoins il démontre iournellement aux bons sa iustice, en les gouvernant, aux mauvais, son iugement. Car les vengeances qu'il fait des pechez ne sont point cachées, ne incogneues, comme il se démontre, sans doute aucune, estre tuteur et protecteur de l'innocence, en faisant prospérer la vie des bons par sa bénédiction, secourant à leurs nécessitez,²⁴ soulageant leurs douleurs, remédiant à leurs adversitez, procurant en tout et par tout leur salut. Et ce qu'il souffre les meschans et malfaicteurs pour quelque temps impuniz, au contraire endure que les bons et innocens soyent grevez de plusieurs adversitez, et mesme oppressez par l'iniquité des mauvais, en cela la reigle perpétuelle de sa iustice ne

[Cf. 1541-1557] En la seconde espèce des oeuvres de Dieu, assavoir de tout ce que nous voyons advenir outre le cours ordinaire de nature, il nous produit des argumens de sa vertu aussi clairs et évidens que ceux desquels nous avons parlé. Car en gouvernant le genre humain il ordonne et modère tellement sa providence, qu'en se monstrant libéral tant et plus par les biens infinis qu'il eslargit à tous, toutesfois il ne laisse pas de faire sentir en ses iugemens tant sa clémence envers les bons que sa sévérité envers les iniques et réprouvez; car les vengeances qu'il exécute sur les forfaits ne sont point obscures, comme il se monstre assez clairement protecteur des bonnes causes et droites, en faisant prospérer les bons par ses bénédictiones, secourant à leurs nécessitez, donnant allègement à leurs fascheries et tristesses, les relevant de leurs calamitez, et pourvoyant en tout et par tout à leur salut. Quant à ce que souvent il permet que les meschans s'esgayent pour un temps et se gaudissent de ce qu'ils n'endurent nul mal, à l'opposite que les bons et

doit estre obscurcie. Mais au contraire nous devons avoir une toute autre pensée. C'est que quand manifestement son ire se déclaire sus quelque péché, il faut reconnoistre que tous péchez luy sont détestables. Et d'autant qu'il en laisse beaucoup impuniz, il faut attendre un autre iugement, auquel la punition en est différée. Semblablement, quelle matière nous donne-il de considérer sa miséricorde, quand il ne laisse point de poursuyvre sa clémence sur les misérables pécheurs, les réduysant à soy par sa clémence plus que paternelle, iusques à ce que leur obstination soit rompue par ses bénéfices ?

innocens sont affligez, mesmes foulez et opprimez par l'audace et cruauté des malins, cela ne doit point obscurcir envers nous la reigle perpétuelle de sa iustice; plustost ceste raison nous doit venir au devant, qu'entant qu'il nous monstre une punition manifeste sur quelques forfaits, c'est signe qu'il les hait tous; entant qu'il en laisse beaucoup d'impunis, c'est signe qu'il y aura un iugement dernier auquel ils sont réservez. Pareillement quelle matière nous donne-il de considérer sa miséricorde, quand il ne laisse point de continuer sa libéralité si long temps envers les pécheurs, quelques misérables qu'ils soyent, iusques à ce qu'ayant rompu leur perversité par sa douceur, il les rameine à soy comme un père ses enfans, voire par dessus toute bonté paternelle ?

1560, I, v, 9

[1541-1557, I, 15] Nous voyons qu'il n'est ia mestier de faire longue démonstration, ne pénible²⁵ pour mettre en avant les tesmoignages qui servent à esclaircir et approuver la maiesté de Dieu. Car de si peu que nous en avons touché, il appert qu'ilz sont tant notoires, et tellement de toutes pars qu'on se puisse tourner viennent au devant, qu'il est aisé de les marquer à l'oeil et²⁶ toucher du doigt. Et faut icy observer que nous sommes conviez à une cognoissance de Dieu qui ne gist point seulement en vaine spéculation, mais laquelle est utile et fructueuse, si elle est une fois comprise de nous. Car Dieu nous est manifesté par ses oeuvres, desquelles quand nous sentons la force en nous, et en recevons le profit, il est nécessaire que nous soyons touches plus au vif d'une telle cognoissance, que si nous imaginions Dieu en l'air, sans en avoir en nous le sentiment par expérience. Dont nous voyons que ceste est la droite voye pour chercher Dieu, et le meilleur ordre qu'on y puisse tenir, que de le contempler en ses oeuvres, par lesquelles il se rend prochain et

[Cf. 1541-1557] Nous voyons qu'il n'est ià besoin d'user de longues disputes, et amener beaucoup d'argumens pour monstrier quels tesmoynages Dieu a mis par tout pour esclaircir et maintenir sa maiesté, car de ce bref récit, par lequel i'en ay seulement donné quelque goust, il appert de quelque costé qu'on se tourne qu'ils viennent promptement au devant, et nous rencontrent en sorte que nous les pouvons marquer de veue et monstrier au doigt. Derechef nous avons icy à noter que nous sommes conviez à une cognoissance de Dieu, non pas telle que plusieurs imaginent, assavoir qui voltige seulement au cerveau en spéculant, mais laquelle ait une droite fermeté et produise son fruict, voire quand elle est deument comprinse de nous et enracinée au coeur. Car Dieu nous est manifesté par ses vertus, desquelles quand nous sentons la force et vigueur en nous et iouyissons des biens qui en proviennent, c'est bien raison que nous soyons touches beaucoup plus au vif d'une telle appréhension qu'en imaginant un Dieu eslongné de nous, et lequel ne se fist point sentir par effect. Dont

familier à nous, et mesme se communique. Non pas d'attenter par audacieuse curiosité de vouloir esplucher la grandeur de son essence, laquelle nous devons plustost adorer que trop curieusement enquérir, à quoy regardoit l'Apostre quand il disoit qu'il ne le faut pas chercher loing, veu qu'il habite en chacun de nous par sa vertu. Pour ceste cause David, ayant confessé sa hauteesse inénarrable, après qu'il vient à raconter²⁷ ses oeuvres, il proteste de la²⁸ déclairer. Pourtant nous aussi mettons peine à chercher ainsi Dieu, d'une façon dy-ie, laquelle²⁹ tient tellement nostre esprit en admiration, qu'elle le touche semblablement et luy en donne vray sentiment. [...] Et comme saint Augustin dit en quelque lieu : « Puisque nous ne le pouvons comprendre, entant que nous défailions souz sa grandeur, regardons à ses oeuvres afin d'estre reffaictz de sa bonté. »

aussi nous avons à recueillir que la droite voye de chercher Dieu et le meilleur ordre que nous puissions tenir est, non pas de nous fourrer avec une curiosité trop hardie à esplucher sa maiesté, laquelle nous devons plustost adorer que sonder trop curieusement, mais de le contempler en ses oeuvres par lesquelles il se rend prochain et familier à nous, et par manière de dire se communique. A quoy saint Paul a regardé en disant qu'il n'est ià mestier de le chercher loing, veu que par sa vertu toute notoire il habite en chacun de nous (Act. 17, 27). Parquoy David, ayant confessé que la grandeur de Dieu ne se peut raconter, estant venu à en parler dit qu'il la racontera (Psal. 145). C'est l'enqueste qu'il convenoit faire pour cognoistre Dieu, laquelle tienne noz esprits en admiration, de telle sorte qu'elle les touche vivement au dedens. [Cf. 1545-1557] Et comme S. Augustin advertist quelque part : « Pource que nous ne le pouvons comprendre, défailans sous sa grandeur, nous avons à regarder à ses oeuvres pour estre recréés de sa bonté³ ».

1560, I, v, 10

[1541-1557, I, 16] Or une telle cognoissance, non seulement nous doit esmouvoir à l'honneur et service de Dieu, mais aussi inciter et élever³⁰ à l'espérance de la vie future. Car puisque nous appercevons que les enseignes que nostre Seigneur baille tant de sa clémence que de sa rigueur³¹, ne sont qu'à demy et en partie, nous avons à recognoistre que ce sont comme petites avant-monstres³² de ce qui sera une fois pleinement révéllé, au iour qui est ordonné pour ce faire. D'autre part, puisque nous voyons les bons et innocens estre grevez d'afflictions, vexez d'iniures, oppressez de calomnies, mal traictez par contumélies et opprobres, au contraire les meschans florir, prospérer, estre en repos et en honneur, sans aucune fascherie, nous avons à penser qu'il y aura une autre vie, en laquelle l'iniquité aura sa punition et le loyer sera rendu à la iustice. Outreplus, puisque nous voyons comment les fidèles sont souventesfois chastiez par les verges du Seigneur, nous devons prendre ceste résolution, que beaucoup moins les iniques éviteront ses

[Cf. 1541-1557] Il y a aussi que telle cognoissance non seulement nous doit inciter au service de Dieu, mais aussi esveiller et eslever à l'espérance de la vie advenir. Car puisque nous cognoissons que les enseignemens que Dieu nous donne tant de sa bonté que de sa rigueur, ne sont qu'à demy et en partie, nous avons à noter pour certain que par ce moyen il commence et s'appreste à besongner plus à plein, et ainsi qu'il réserve la pleine manifestation en l'autre vie. D'autrepart voyant que les bons sont outragez et opprimez par les meschans, ils sont foulez par leurs iniures, grevez de calomnies, deschirez de moqueries et opprobres, et ce pendant que les iniques florissent, prospèrent, sont en crédit et à leur aise avec repos et sans fascherie, nous avons incontinent à conclure qu'il y viendra une autre vie en laquelle quand l'iniquité aura sa punition, la iustice aura son salaire. Davantage quand nous voyons à l'oeil que les fidèles sont les plus souvent chastiez des verges de Dieu, il est plus certain que les meschans n'eschapperont point ses fléaux ne

chastiemens. [...] Sur quoy il y a un propos de S. Augustin bien notable, que si tous péchez estoyent maintenant puniz en évidence, on ne penseroit point qu'il y eut rien réservé au dernier iugement. Au contraire, si on ne voyoit point que Dieu punist nul péché, on ne croyroit point qu'il eut le soing du monde. [...] Il faut donc confesser qu'en chacune des oeuvres du Seigneur, mais principalement en la généralité³³ d'icelles, ses vertuz sont représentées comme en peinture, par lesquelles le monde universel est convié à la cognoissance de Dieu, et par icelle à la iouyssance de la félicité souveraine. Or combien qu'icelles vertuz apparoissent là tresclairement, souventesfois nous ne comprenons point où elles tendent, que c'est qu'elles emportent, et à quelle fin elles doyvent estre entendues, iusques à ce que nous descendions³⁴ en nous mesmes, et considérions³⁵ en quelle sorte Dieu démontre en nous sa vie, sapience, et vertu, et envers nous exerce sa iustice, bonté et clémence.

son glaive. [Cf. 1551-1557] Et à ce propos il y a un dire notable de saint Augustin : « Si maintenant tout péché estoit manifestement puny, on penseroit que rien ne seroit réservé au dernier iugement ». De rechef, « si Dieu ne punissoit maintenant nul péché d'une façon exemplaire, on ne croiroit pas qu'il y eust nulle providence⁴. » [Cf. 1541-1557] Il faut donques confesser qu'en chacune oeuvre de Dieu, et sur tout en la masse universelle, ses vertus sont peintes comme en des tableaux, par lesquelles tout le genre humain est convié et allesché à la cognoissance de ce grand ouvrier, et d'icelle à une pleine et vraye félicité. Or combien que les vertus de Dieu sont ainsi pourtraites au vif et reluisent en tout le monde, toutesfois lors nous comprenons à quoy elles tendent, quel en est l'usage et à quelle fin il nous les faut rapporter, quand nous descendons en nous et considérons en quelle sorte Dieu desploye en nous sa vie, sagesse et vertu, et exerce envers nous sa iustice, bonté et clémence. [...]

1560, I, v, 11

[1541-1557, I, 17] Néanmoins quelque clarté qui nous soit allumée en la contemplation des oeuvres de Dieu pour représenter et luy et son Royaume immortel, nostre esprit est tellement charnel que nous ne voyons rien, non plus qu'aveugles, à ces tesmoignages tant manifestes. Car quant est du bastiment universel³⁶ du monde, combien y en a-il de nous, lesquelz élevars³⁷ les yeux au ciel, ou bien les iettans à regarder toutes les régions de la terre, réduisent leur entendement à la mémoire du Créateur, et non plustost, laissant l'ouvrier derrière, s'arrestent à la contemplation des créatures ? Quant est des choses qui adviennent ordinairement outre le cours de nature, combien y en a-il qui n'estiment plustost la fortune y dominer, pour agiter et démener les hommes çà et là, que la providence de Dieu, pour les bien gouverner ? Et si quelque fois nous sommes çontrains de revenir à la considération de Dieu en cest endroit (ce qui advient nécessairement à tous hommes) incontinent après avoir conceu quelque petit sentiment d'une divinité incertaine, nous retombons

[Cf. 1541-1557] Or combien que Dieu nous représente avec si grande clarté au miroir de ses oeuvres tant sa maiesté que son royaume immortel, toutesfois nous sommes si lourds que nous demeurons hébétez pour ne point faire nostre profit de ces tesmoignages si clairs, tellement qu'ils s'esvanouissent sans fruit. Car quant est de l'édifice du monde tant beau, excellent et si bien compassé, qui est celuy de nous qui, en eslevant les yeux au ciel, ou les pourmenant par toutes les régions de la terre, adresse son coeur pour se souvenir du créateur, et non plustost s'amuse à ce qu'il void, laissant l'autheur derrière ? Touchant des choses qui adviennent tous les iours outre l'ordre et le cours naturel, la pluspart et quasi tous imaginent que c'est la roue de Fortune qui tourne et agite les hommes çà et là; bref que plustost tout va à l'aventure qu'il n'est gouverné par la providence de Dieu. Mesmes si quelque fois par la conduite de ces choses et adresse nous sommes atrainez à considérer que c'est de Dieu, ce qui advient à tous de nécessité, en la fin après avoir conceu à la volée

aux folies de nostre chair, et corrompons par nostre vanité la pure vérité de Dieu. Bien est vray qu'en cela sommes-nous différens, qu'un chacun se forge en soyemesme particulièrement quelque erreur nouveau; mais en ce poinct nous sommes tressemblables, que iusques au dernier nous délaissions le seul vray Dieu, pour prendre noz imaginations mensongères. Auquel mal, non seulement le simple populaire et les gens de lourdz espritz sont subietz, mais aussi les plus excellens en prudence et doctrine. Combien toute la génération des Philosophes a-elle monstré sa folie et bestise en cest endroit ? Car encore que nous pardonnions aux autres, lesquels se sont abusez par trop désordonnément, Plato mesme, qui est entre tous le plus sobre, et le plus raisonnable, et approchant le plus de religion, y est tout estourdy, et s'y esvanouyst³⁸. Maintenant donc que pourroit-il advenir aux autres, veu que les principaux ausquelz il appartenoit d'esclairer et donner lumière au reste du peuple, se sont ainsi lourdement trompez ? Semblablement quand le gouvernement des choses humaines monstre tant clairement sa providence, qu'il est impossible de la nier, toutesfois par

quelque sentiment de Dieu, incontinent nous retournons à noz resveries et nous en laissons transporter, corrompans par nostre vanité propre la vérité de Dieu. Nous différons l'un d'avec l'autre en cest article, que chacun s'amasse quelque erreur particulier; mais en cecy nous sommes trop pareils, que nous sommes tous apostats en nous révoltant d'un seul Dieu pour nous ietter après noz idolatries monstrueuses; duquel vice non seulement les hauts et excellens esprits du commun peuple sont entachez, mais les plus nobles et aigus⁵ y sont aussi bien enveloppez. Je vous prie quelle sottise et combien lourde a monstré icy toute la secte des Philosophes ? car encores que nous en espargnons la pluspart qui ont badiné par trop, que dirons-nous de Platon, lequel ayant plus de sobriété et religion que les autres, s'esvanouit aussi bien en sa figure ronde, faisant sa première Idée d'icelle ? Et que pourroit-il advenir aux autres, veu que les maistres et conducteurs, lesquels devoient monstre au peuple, se sont abusez si lourdement ? Pareillement quand le régime des choses humaines argue si clairement de la providence de Dieu qu'on ne la sauroit nier, toutesfois les hommes n'y profitent non plus que

cela on ne profite de rien plus, que si on estimoit toutes choses estre revirées et témérairement tournées à l'aventure³⁹. Telle est nostre inclination à vanité et erreur. Je parle tousiours des plus excellens, non pas des vulgaires, desquelz la folie s'est desbordée outre mesure, à polluer et contaminer la vérité de Dieu.

si on disoit que la Fortune tourne sans fondement et que les révolutions d'icelle sont confuses, tant est nostre nature encline à erreurs. Je parle tousiours des plus estimez en savoir et vertu, non pas de ces gens deshontez, dont la rage s'est desbordée tant et plus à prophaner la vérité de Dieu. [...]

1560, I, v, 13

[1541-1557, I, 18] C'est donc en vain que tant de lampes nous reluisent en l'édifice du monde pour esclaircir la gloire du Créateur, veu que tellement elles nous iettent leur raiz, qu'elles ne nous peuvent conduire en la droite voye. Bien est vray qu'elles font sortir quelques estincelles de nous⁴⁰, mais icelles sont esteintes devant que venir à pleine lumière. Pourtant l'Apostre, au mesme passage où il appelle le monde Image des choses invisibles, conioinct en après que c'est par Foy que l'homme peut entendre que par la Parolle de Dieu il a esté construit, signifiant que la divinité invisible est représentée par la figure du monde, mais que les yeux nous deffailent pour le⁴¹ regarder, sinon qu'en Foy ilz soyent illuminez par la révélation intérieure de Dieu. Mesme saint Paul, enseignant que ce qui se doit cognoistre de Dieu est manifesté par la création du monde, n'entend pas une telle manifestation qui puisse estre comprinse de l'entendement humain. Mais plustot donne à entendre qu'icelle ne procède point plus avant qu'à rendre les hommes inexcusables. Luy-mesme aussi,

[Cf. 1541-1557] Voylà comment tant de si belles lampes alumées au bastiment du monde nous esclairent en vain pour nous faire voir la gloire de Dieu, veu qu'elles nous environnent tellement de leurs rayons qu'elles ne nous peuvent conduire iusques au droit chemin. Vray est qu'elles font bien sortir quelques estincelles, mais le tout s'estouffe devant que venir en clarté de durée. Pourtant l'Apostre après avoir dit que le monde est comme une effigie ou spectacle des choses invisibles, adioste tantost après que c'est par foy qu'on cognoist qu'il a esté aussi bien compassé et apropryé par la parolle de Dieu (Héb. 11, 3), signifiant par ces mots, combien que la maiesté invisible de Dieu soit manifestée par tels miroirs, que nous n'avons pas les yeux pour la contempler iusques à ce qu'ils soyent illuminez par la révélation secrète qui nous est donnée d'enhaut. Saint Paul aussi, en disant que ce qui estoit expédient de cognoistre de Dieu est manifesté en la création du monde (Rom. 1, 19), n'entend pas une espèce de manifestation qui se comprenne par la subtilité des

combien qu'en quelque passage il diye qu'il ne faut pas chercher Dieu bien loing, d'autant qu'il habite en nous, toutesfois autre part il enseigne quel effect a⁴² ceste proximité : « Par cy devant, dit-il, Dieu a permis que les gens cheminassent en leurs voyes, toutesfois qu'il ne se soit point laissé sans tesmoignages, envoyant ses bénéfices du ciel, donnant pluyes et fertilitez de biens, remplissant les hommes de viande et de ioye. » Combien donc que Dieu ne se soit point desproveu de tesmoignages, entant que par sa largesse il invite doucement les hommes à la cognoissance de soy, néantmoins ilz ne laissent point de suyvre leurs voyes, c'est-à-dire de cheminer en erreur damnable.

hommes, mais plustost il dit qu'elle ne va pas plus outre que de les rendre inexcusables. Et combien qu'en un passage il dise qu'il ne faille point chercher Dieu fort loin, veu qu'il habite en nous (Actes 17, 27), toutesfois ailleurs il s'expose, monstrant de quoy sert un voisinage si prochain : Dieu, dit-il, a laissé les peuples cheminer par cy devant en leurs voyes, et toutesfois ne s'est point laissé sans tesmoignage, leur donnant pluye du ciel et années fertilles, remplissant de nourriture et ioye les coeurs des hommes (Actes 14, 16-17⁶). Combien donc que Dieu ne soit pas destitué de tesmoins, conviant par ses bénéfices si doucement les hommes à sa cognoissance, si ne laissent-ils pas pour cela de suivre leurs voyes, c'est à dire erreurs mortels.

1560, I, v, 14

{1541-1557, I, 19} Or combien que la puissance naturelle nous deffaille pour monter iusques à la pure et saine cognoissance de Dieu, toutesfois, pource que la faute de l'ignorance est en nous, toute tergiversation nous est ostée. Car il ne nous est pas loisible de tellement prétendre ignorance que nous ne soyons tousiours convaincz de négligence et ingratitude. C'est certes une povre defense, et indigne d'estre admise, si l'homme propose que les aureilles luy ont defaillly à escouter la vérité, pour laquelle exposer les créatures muettes⁴³ ont la voix très claire et haute. S'il allègue qu'il n'a point eu d'yeux pour voir ce que les créatures qui n'ont point de veue démontrent, s'il s'excuse par l'imbécillité de son esprit de n'avoir cogneu ce que toutes les créatures sans intelligence enseignent. Parquoy nous sommes iustement déboutez de toute excuse, en ce que nous errons à travers champs comme esgarez, où toutes choses nous démontrent la droite voye. Néanmoins, combien que cecy doyve estre imputé aux vices des hommes, qu'incontinent ilz corrompent

[Cf. 1541-1557] Or combien que la faculté nous defaille de nature pour estre amenez iusques à une pure et claire cognoissance de Dieu, toutesfois d'autant que le vice de ceste tardiveté est en nous, toute tergiversation nous est ostée, car nous ne pouvons pas tellement prétendre ignorance que nostre propre conscience ne nous rédargue tant de paresse que d'ingratitude. Car ce n'est pas défense de mise ne de recepte si l'homme estant doué de sens allègue qu'il n'a point d'oreille pour ouyr la vérité, veu que les créatures muettes ont voix haute et claire pour la raconter; s'il allègue de n'avoir peu voir de ses yeux ce que les créatures qui n'ont point de veue luy auront monstré; s'il s'excuse sur l'imbécillité de son esprit quand les créatures qui n'ont sens ne raison luy sont maistresses pour l'enseigner. Parquoy en ce que nous sommes errans et vagabons nous sommes desnuez de toute excuse, veu que toutes choses nous monstrent le droit chemin. Au reste, combien qu'il faille imputer au vice des hommes ce qu'ils corrompent ainsi tost la

la semence de la cognoissance de Dieu, espendue sur leur entendement par l'artifice admirable de nature tellement qu'il ne peut parvenir à bon fruit. Néanmoins c'est chose très-véritable que nous ne sommes pas suffisamment instruits quant à nous par le tesmoignage simple et nud que rendent les créatures à la grandeur de Dieu. Car incontinent que nous avons conceu quelque petit goust de la divinité par la contemplation du monde, délaissant le vray Dieu, au lieu d'iceluy nous dressons les songes et imaginations de nostre cerveau, leur transportant⁴⁴ la louange de iustice, sagesse, bonté et puissance. Davantage nous obscurcissons tellement ses oeuvres quotidiennes, ou par les mal réputer, nous les renversons, que la louange et grâce qui luy en est due, luy est ravie et ostée.

semence que Dieu a plantée en leurs coeurs pour se faire cognoistre à eux par l'artifice admirable de nature, tellement que ceste semence ne produit iamais son fruit entier et meur, toutesfois ce que nous avons dit est tousiours vray, c'est que nous ne sommes pas suffisamment instruits par le simple tesmoignage et nud que les créatures rendent⁷ à la gloire de Dieu quelque magnifique qu'il soit. Car si tost qu'en contemplant le monde nous avons gousté bien maigrement et à la légère quelque divinité, nous laissons là le vray Dieu, et au lieu de luy dressons nos songes et phantosmes, et desrobons à la fontaine de sagesse, de iustice, bonté et vertu la louange qui luy est due, pour la transporter çà et là. Quant à ses oeuvres ordinaires, ou nous les obscurcissons, ou nous les renversons par nostre iugement pervers, en sorte qu'elles ne sont point prisées selon qu'elles meritoient, et que l'auteur aussi est fraudé de sa louange.

1560, I, vi, 3

[1541-1557, I, 21] Car si nous considérons combien l'entendement humain est enclin à tomber en oubliance de Dieu, combien il est aisé à mener en erreur, combien il est volage à songer à chacune heure nouvelles religions et contrefaites, nous pourrons facilement cognoistre combien il estoit necessaire que la doctrine céleste fust ainsi couchée par escrit, afin qu'elle ne périst point par oubliance, ou s'evanouyst par erreur, ou fust corrompue par l'audace des hommes. Puis donc qu'il est manifeste que Dieu s'est aidé de sa Parolle envers ceux lesquelz il a voulu instruire avec fruit, d'autant qu'il voyoit que sa figure et image, qu'il avoit imprimée en l'édifice du monde, n'estoit point suffisante, il nous faut cheminer par ceste voye si nous aspirons de bon coeur à la droite contemplation de sa vérité; il faut dy-ie, revenir à la Parolle, en laquelle Dieu nous est très bien monstré et dépeinct au vif par ses oeuvres, quand icelles sont estimées non pas selon la perversité de nostre iugement, mais selon la reigle de la vérité éternelle. Si nous nous destournons d'icelle Parolle, quelque

[Cf. 1541-1557] Car si on regarde combien l'esprit humain est enclin et fragile pour tomber en oubliance de Dieu, combien aussi il est facile à décliner en toutes espèces d'erreurs, de quelle convoitise il est mené pour se forger des religions estranges à chacune minute, de là on pourra voir combien il a esté nécessaire que Dieu eust ses registres authentiques pour y coucher sa vérité, à fin qu'elle ne périt point par oubly, ou ne s'esvanouit par erreur, ou ne fust corrompue par l'audace des hommes. Puis donc que c'est chose notoire quand Dieu a voulu instruire les hommes avec profit, qu'il a usé du moyen et aide de sa parolle, d'autant qu'il voyoit qu'il y avoit peu d'efficace et vertu en son image qui est engravée par tout, si nous désirons de le contempler purement il nous convient tenir ce mesme chemin. Il faut, dy-ie, venir à sa parolle et nous y renger, là où Dieu nous est droitement monstré et peint au vif en ses oeuvres; car alors elles sont estimées selon qu'il appartient, assavoir par la vérité immuable qui en est la reigle, et non pas selon la perversité de nostre iugement. Si

viste que soit nostre course, iamais nous ne parviendrons au but, puisque nous courons hors du chemin. Car nous avons à estimer que la lumière de Dieu, laquelle est nommée par l'Apostre inaccessible, nous est comme un labyrinthe pour nous perdre, sinon que par l'adresse de la Parolle nous y soyons conduitz. Tellement qu'il est meilleur de clocher en ceste voye, que de courir bien viste hors d'icelle.

nous déclinons de là, comme i'ay désià dit, quoy que nous courions hastivement, toutesfois, pource que nostre course sera esgarée hors du chemin, iamais nous ne viendrons où nous prétendons; car il nous faut penser que la clarté de la gloire de Dieu, que saint Paul nomme inaccessible (I Timot. 6, 16), nous sera comme un labyrinthe pour nous entortiller de tous costez, si nous n'avons nostre adresse en la Parole; tellement qu'il nous vaut mieux clocher en ce chemin que de courir bien viste à l'esgarée. [...]

1560, I, vii, 1

[1541-1557, I, 22] Or quand il seroit résolu que la parolle qui est proposé est de Dieu, il n'y a celuy d'une audace si désespérée, si ce n'est qu'il soit du tout dépourveu et de sens naturel et, mesmes d'humanité, qui osast déroguer foy à icelle. Mais pource qu'il n'y a pas iournellement nouveaux oracles qui soyent apportez du ciel, ains avons la seule esriture en laquelle il a pleu à Dieu de coucher sa vérité à éternelle mémoire, il faut brièvement toucher par quelle raison icelle a mesme autorité envers les fidèles, que pourroit avoir la voix ouye de la propre bouche de Dieu. Laquelle chose est bien digne d'estre traitée plus amplement et plus diligemment considérée. Toutesfois les lecteurs me pardonneront, si i'ay plus d'esgard à ce que peut souffrir la procédure du présent livre, que ce que requiert la grandeur de cest argument. Il y en a plusieurs en cest erreur trèspernicieux, que l'Escriture n'a non plus d'importance que ce qui luy en est donné par le consentement de l'Eglise, comme si la vérité de Dieu, éternelle et inviolable, estoit fondée sur le

[...] [Cf. 1541-1557] Or quand on tient pour chose conclue que la doctrine qu'on propose est parolle de Dieu, il n'y a nul d'audace si désespérée, sinon qu'il fust du tout insensé, et mesmes qu'il eust oublié toute humanité, lequel ose la reietter, comme si on n'y devoit point adiouster foy. Mais pource que Dieu ne parle point iournellement du ciel, et qu'il n'y a que les seules Escritures où il a voulu que sa vérité fust publiée pour estre cogneue iusques en la fin, elles ne peuvent avoir pleine certitude envers les fidèles à autre tiltre, sinon quand ils tiennent pour arresté et conclud qu'elles sont venues du ciel, comme s'ils oyoyent là Dieu parler de sa propre bouche. C'est bien un argument digne d'estre traité plus au long, et poisé plus diligemment; mais les lecteurs excuseront si i'ay plus d'esgard à suyvre le fil de ce que i'ay proposé de traiter qu'à déduire cest argument spécial selon qu'il mérite. Il y a un erreur par trop commun, d'autant qu'il est pernicieux, c'est que l'Escriture sainte a autant d'autorité que l'Eglise par advis commun luy en

plaisir des hommes ! Car ilz font ceste demande, non sans grand opprobre contre le saint Esprit : « Qui est celuy qui nous certifiera que l'Escriture est procédée de Dieu ? et qui nous assurera qu'elle a esté gardée en son entier iusques à nostre temps ? qui nous persuadera que l'un des livres doit estre receu en obéissance, et l'autre peut estre reietté ? n'estoit que l'Eglise baille certaine reigle de toutes ces choses ? » Pourtant ilz concluent que cela gist en la détermination de l'Eglise, de savoir quelle révérence nous devons à l'Escriture, et quelz livres doivent estre comprins en icelle. En ceste manière ces blasphémateurs, voulans élever une tyrannie desbordée souz la couverture de l'Eglise, ne se soucient de quelles absurditez ilz s'enveloppent, eux et les autres, moyennant qu'ilz puissent gagner ce poinct entre les simples, que toutes choses sont loisisibles à l'Eglise. Or si ainsi estoit, que deviendroyent les povres consciences, qui cherchent certaine assurance de la vie éternelle, quand elles verroyent toutes les promesses d'icelle consister et estre appuyées sur le seul iugement des hommes ? ayant telle réputation, comment cesseroyent-elles de trembler et

ottroye, comme si la vérité éternelle et inviolable de Dieu estoit apuyée sur la fantasie des hommes. Car voici la question qu'ils esmeuvent non sans grand moquerie du S. Esprit : Qui est-ce qui nous rendra certains que ceste doctrine soit sortie de Dieu ? ou bien qui nous certifiera qu'elle est parvenue iusques à nostre aage saine et entière ? Qui est-ce qui nous persuadera qu'on reçoive un livre sans contredit en reiettant l'autre, si l'Eglise n'en donnoit reigle infailible ? Sur cela ils concluent que toute la révérence qu'on doit à l'Escriture, et le congé de discerner entre les livres Apocriphes, dépend de l'Eglise. Ainsi ces vilains sacrilèges ne taschans sinon à eslever une tyrannie desbordée sous ce beau titre d'Eglise, ne se soucient guères en quelle absurdité ils s'enveloppent et ceux qui les veulent escouter, moyennant qu'ils puissent arracher ce poinct que l'Eglise peut tout. Or si ainsi estoit que sera-ce des povres consciences qui cherchent une fermeté de la vie éternelle, veu que toutes les promesses qui en sont données n'auront arrest ny appuy sinon sur le bon plaisir des hommes, quand on leur dira qu'il suffit que l'Eglise en ait déterminé ? se pourront-elles

vaciller ? D'autre part, à quelle moquerie des infidèles nostre foy seroit-elle exposée ? En quelle suspition viendroit-elle envers tout le monde ? si on avoit ceste opinion, qu'elle eust son fondement au mercy et bon plaisir des hommes ?

appaiser de telle response ? D'autre part à quel broquard et risée des incrédules nostre foy sera-elle exposée, et combien pourra-elle estre tenue suspecte si on croit qu'elle n'a autorité sinon comme empruntée sous la grâce des hommes ?

1560, I, vii, 2

[1541-1557, I, 23] Mais telz menteurs sont aisément réfutez par un seul mot de saint Paul, lequel testifie l'Eglise estre soutenue sur le fondement des Prophètes et Apostres. Si la doctrine des Prophètes et Apostres est le fondement de l'Eglise, il faut qu'elle ait premièrement sa certitude, que l'Eglise commence d'apparoistre. Et ne peuvent point caviller, que combien que l'Eglise ait son origine de là, néanmoins qu'il est incertain quelz livres on doit attribuer aux Prophètes et Apostres, sinon qu'elle en ait assis son iugement. Car si l'Eglise Chrestienne a dès le commencement esté fondée sur les escritz des Prophètes et la prédication des Apostres, partout ou icelle doctrine est trouvée, il faut que l'approbation ait précédé l'Eglise, veu que sans icelle, iamais l'Eglise n'eust esté. C'est donc rêverie et mensonge, de dire que l'Eglise ait la puissance de iuger tellement de l'Escriture, qu'elle luy otroye, selon son bon plaisir, toute la certitude qu'elle peut avoir. Parquoy quand elle la reçoit et approuve, elle ne la rend point

[Cf. 1541-1557] Or tels brouillons sont assez rembarrez par un seul mot de l'Apostre, c'est en ce qu'il dit que l'Eglise est soustenue des Prophètes et Apostres (Ephés. 2, 20). Si le fondement de l'Eglise est la doctrine que les Prophètes et Apostres nous ont laissée, il faut bien que ceste doctrine ait toute certitude devant que l'Eglise commence à venir en estre. Et n'est pas question icy de caviller : combien que l'Eglise prenne sa source et origine de la parolle de Dieu, toutesfois qu'on sera tousiours en doute quelle doctrine sera receue comme Prophétique et Apostolique iusques à ce que l'arrest de l'Eglise y soit entrevenu. Car si l'Eglise Chrestienne a esté de tout temps fondée sur la prédication des Apostres et les livres des Prophètes, il faut bien que l'approbation de telle doctrine ait précédé l'Eglise laquelle elle a dressée, comme le fondement va devant l'édifice. C'est donques une resverie trop vaine d'attribuer à l'Eglise puissance de iuger l'Escriture, tellement qu'on se lie à ce que les hommes auront ordonné pour savoir que c'est de

authentique, comme si auparavant elle eust esté douteuse et incertaine. Mais d'autant qu'elle la reconnoist estre la vérité de son Seigneur selon son devoir, sans délayer, elle la révère. Touchant ce qu'ilz interroguent, comment nous cognoistrions que l'Escriture est sortie de Dieu, si nous n'avons nostre recours au décret de l'Eglise ? autant vaut comme si quelqu'un demandoit dont nous apprendrons à discerner la lumière des ténèbres, le blanc du noir, l'aigre du doux. Car l'Escriture ne monstre pas moindre évidence de sa vérité, que les choses blanches ou noires de leurs couleurs, les choses douces ou amères de leurs saveurs.

parole de Dieu ou non. Parquoy l'Eglise en recevant l'Escriture sainte et la signant par son suffrage ne la rend pas authentique, comme si auparavant elle eust esté douteuse ou en différent; mais pource qu'elle la cognoist estre la pure vérité de son Dieu, elle la révère et honnore comme elle y est tenue par le devoir de piété. Quant à ce que ces canailles demandent dont et comment nous serons persuadez que l'Escriture est procédée de Dieu si nous n'avons refuge au décret de l'Eglise, c'est autant comme si aucun s'enqueroit dont nous apprendrons à discerner la clarté des ténèbres, le blanc du noir, le doux de l'amer. Car l'Escriture a de quoy se faire cognoistre, voire d'un sentiment aussi notoire et infaillible comme ont les choses blanches et noires de monstrier leur couleur, et les choses douces et amères de monstrier leur saveur.

1560, I, vii, 3

[1551-1557, I, 24] Je say qu'on allègue à ce propos une sentence de saint Augustin, c'est que il dit qu'il ne croiroit pas à l'Evangile, si l'autorité de l'Eglise ne l'y induisoit. Mais il est aisé de voir par la procédure qu'il tient, que ceux qui font ainsi valoir ce tesmoignage, renversent du tout son intention. Ce saint personnage avoit à faire aux Manichées, lesquels vouloyent estre creuz en tout ce qu'ilz disoyent, se vantant d'avoir la vérité sans en rien monstrier. Or pource qu'ilz se servoyent de l'Evangile, il leur demande, si d'aventure ilz rencontroyent quelqu'un qui mesme ne creut pas à l'Evangile, par quel moyen ilz le gaigneroyent pour le faire condescendre à leur phantasie. Puis il adioute : « Quand à moy, ie ne croiroye point à l'Evangile etc. » Signifiant que du temps qu'il estoit incrédule, il n'eust peu autrement estre amené à la foy, qu'estant vaincu de l'autorité de l'Eglise. Et se faut-il esbayr si devant qu'avoir cogneu Iesus-Christ on a regard aux hommes ? Saint Augustin donc ne veut pas que la foy des Chrestiens soit

[Cf. 1551-1557] Je say bien qu'on a accoustumé d'alléguer le dire de S. Augustin, qu'il ne croiroit pas à l'Evangile si l'autorité de l'Eglise ne l'y esmouvoit^a, mais par le fil du texte il est aisé d'appercevoir combien telle application est sottie et perverse. Ce saint docteur avoit à combattre contre les Manichéens, lesquels vouloyent que sans contredit on adioustast foy à tous leurs songes, pource qu'ils protestoyent d'avoir la vérité, sans toutesfois en rien monstrier. Au reste, d'autant que pour eslever et establir leur maistre Manichée ils pretendoyent ce nom d'Evangile, S. Augustin leur demande, si d'aventure ils avoyent affaire à un homme qui ne creust pas mesmes à l'Evangile, comment ils s'y porteroient, et de quelle façon de persuader ils useroyent pour l'attirer en accord. Puis adioste : « Quant à moy, je ne croiroye point à l'Evangile sans estre incité par l'autorité de l'Eglise. » En quoy il signifie que, du temps qu'il estoit encores payen et estrangé de la foy, il n'eust peu estre amené à ceste raison d'embrasser l'Evangile pour certaine vérité de Dieu, sinon qu'il

fondée en l'autorité de l'Eglise, ne que la certitude de l'Evangile en dépende. Mais il veut dire que jamais un homme incrédule ne seroit assuré de l'Evangile, pour estre disposé de venir à Iesus-Christ, s'il n'y estoit poussé par l'autorité de l'Eglise, selon qu'il en advient le plus souvent. Qu'ainsi soit, il s'expose tantost après en disant : « Quand ie auray loué ce que ie croy, et me seray moqué de ce que vous croyez, Manichées, que penses-tu que nous devions iuger ou faire⁴⁵ [...].

eust esté vaincu par l'autorité de l'Eglise, que c'estoit une doctrine à laquelle on ne pouvoit faillir, d'adiouster foy. Or ce n'est point de merveilles si quelqu'un n'ayant point encores cogneu Iesus Christ a regard aux hommes pour s'y amuser. Sainct Augustin donques n'affirme pas que la foy des enfans de Dieu soit fondée en l'autorité de l'Eglise, et n'entend pas que la certitude de l'Evangile en dépende; mais seulement il veut dire que les incrédules ne se pourront assurer pour estre gaignez à Iesus Christ si le consentement de l'Eglise ne les y pousse. Ce qu'il confirme un peu auparavant, parlant ainsi : « Quand i'auray loué ce que ie croy, [...] »

1. 1541 : Mesmes qui est celuy qui.
2. 1541 et 1545 : sa calamité.
3. 1541 : conforme.
4. 1541 et 1545 : frappez.
5. 1541 : consistoient.
6. 1541 et 1545 : rédigez à néant.
7. 1541 : si est-ce que l'ordre requiert que.
8. 1541 : que par le droit de création que tu es subiet et sub
9. 1541 et 1545 : est retiré de la droicte inquisition.
10. 1541 : mais est content de.
11. 1541 et 1545 : duquel au commandement.
12. 1541 ajoute : y.
13. 1541 : bongré malgré.
14. 1541 et 1545 : de tous les hommes.
15. 1541 et 1545 : toute affection de religion.
16. 1541 : combien vaines.
17. 1541 et 1545 : elle negligé.
18. 1541 et 1545 : que exécration ydolatrie.
19. 1541 : ont un ayde spécial.
20. 1541 et 1545 omettent : bien.
21. 1541 : se.
22. 1541 et 1545 : de la saigesse divine.
23. 1541 : toutes.
24. Nous suppléons la virgule, absente dans Benoît.
25. 1541 : de faire longue ne curieuse démonstration.
26. 1541 et 1545 : et à.

27. 1541 et 1545 : commémorer.
28. 1541 : le.
29. 1541 et 1545 : mettons peine à ceste inquisition de Dieu, laquelle tient tellement nostre esprit.
30. 1541 : poindre.
31. 1541 : que de sa vérité.
32. 1541 et 1545 : comme monstres.
33. 1541 et 1545 : en la multitude totale.
34. 1541 : descendons.
35. 1541 : considérons.
36. 1541 et 1545 : de la composition universelle.
37. 1541 et 1545 : eslèvent.
38. 1541 et 1545 : y est tout estourdy, car il cherche un Dieu corporel : ce qui est indigne et très mal convenable
39. 1541 et 1545 : tournés par la fortune.
40. 1541 et 1545 : qu'elles jettent quelques étincelles,
41. 1541 et 1545 : la regarder.
42. 1541 et 1545 : il enseigne de quelle importance est ceste proximité.
43. 1541 : invisibles.
44. 1541 et 1545 : leur transférant.
45. La suite du texte de 1551-1557 est repris tel quel par 1560, I, vii, 3, à quelques mots près.

NOTES

Institution...., 1560

1. Le pronom personnel « il » est rétabli par l'édition Benoît en conformité avec le sens des éditions françaises précédentes et en accord avec Lat. 1559.
2. Note marginale : *Libris de usu partium*.
3. Note marginale : Sur le Psal. 144, 6.
4. Note marginale : Au livre I de la *Cité de Dieu*, chap. 8.
5. L'édition de 1560, reprise ici, est « manifestement fautive. » comme le note l'édition Benoît. Il faut, logiquement, revenir à 1541-1557, ce que confirme Lat. 1559.
6. Citation erronée de 1560 : Actes 14, 16.
7. *règnent*, in 1560, corrigé d'après 1541-1557.
8. Note marginale : Le passage est au livre *Contra Epistolam fundamentalem*, chap. 5.
9. Cf. la note au passage correspondant des extraits de 1541-1557.

INSTITV

TION DE LA RELI
GION CHRESTIENNE: EN LA
quelle est comprins vne somme de pieté,
& quasi tout ce qui est necessaire a congnoi-
stre en la doctrine de salut.

Composée en latin par JEAN CALVIN, &
translatée en francois, par luy mesme.

AVEC LA PREFACE ADRES-
sée au Treschrestien Roy de France, François
premier de ce nom: par laquelle ce present liure
luy est offert pour confession de Foy.

Habec. 1.

IVS QVVS A QVAND
S E I G N E V R I

M. D. XLI.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....P. 5

JEAN CALVIN, CHEF D'ÉGLISE ET ÉCRIVAIN
DU XVI^e SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER.....P. 17

LES ÉDITIONS SUCCESSIVES DE
L'INSTITUTION CHRÉTIENNE

CHAPITRE II.....P. 50

LE TRAVAIL DU STYLE

CONCLUSION.....P. 90

BIBLIOGRAPHIE.....P. 96

APPENDICE.....P. 110

EXTRAITS DE *L'INSTITUTION CHRÉTIENNE*
(nouvelle pagination)

RÉSUMÉ

MICHEL C. DESROSIERS

LE TRAVAIL DU STYLE
DANS LE LIVRE PREMIER
DE L'INSTITUTION DE LA RELIGION CHRETIENNE
DE JEAN CALVIN (1509-1564)

« M.A. LETTRES FRANÇAISES »

Né en 1509, en Picardie, Jean Calvin fut non seulement le fondateur du protestantisme français mais également l'un des grands penseurs du siècle, doublé d'un écrivain aussi doué pour la grammaire naissante qu'habile dans les choses du style. En cinquante-cinq ans de vie, il imposa, par ses écrits ainsi que par ses prêches, une vision renouvelée du christianisme. On en parle encore aujourd'hui.

Il écrivit son oeuvre immense en latin et en français. L'Institution chrestienne est l'ouvrage capital de ce prosateur qui fut le premier à se plier aux exigences d'une langue qui n'avait pas encore été dressée aux subtilités philosophiques. Qui mieux est, d'une langue en pleine évolution. Il adopta

l'argumentation des humanistes (sans pour autant souscrire à tous leurs principes), s'éloignant ouvertement des élaborations spéculatives héritées du moyen-âge finissant. Bref, il utilisa le livre, dorénavant imprimé, comme un puissant levier de diffusion de ses idées. Ce fut un succès. Pour la littérature comme pour l'histoire de la pensée, Calvin est à un tournant.

Commencé en latin en 1536, refondu en 1539, en latin toujours, le traité doctrinal calvinien fut « translaté » en français par les soins de son auteur en 1541. Les éditions latines et françaises se succédèrent par la suite à un rythme rapide (27 éditions au total dans les deux langues) jusqu'à la mort de Calvin. En 1559, celui-ci écrivit ce qu'il considérait être la dernière édition latine, et en 1560, l'ultime édition française.

En un quart de siècle, Calvin a développé, en un même ouvrage sans cesse repris, un exposé solide, malgré les défauts inhérents à une oeuvre de pionnier, de ses conceptions des structures ecclésiastiques.

Pour rédiger la dernière édition en langue française de 1560, l'auteur-traducteur puisa largement dans l'édition de fr. 1541. De longs passages de cette édition princeps furent une fois de plus repris. Mais, pour la première fois, ils étaient l'objet d'une révision, après dix-neuf ans.

Il y a deux raisons principales à ce souci de révision. La langue était alors en pleine évolution et il était impensable que des emprunts datés de 1541 soient repris tels quels en 1560 !

Mais, plus encore, le travail du style de 1560 débouche sur une précision de la pensée. Calvin profite de son travail pour donner aux deux protagonistes de son ouvrage -- Dieu et l'Homme -- la place qui leur revient dans la Bible. Ses idées se sont précisées depuis 1536; sa langue s'est affinée aussi.

C'est donc à travers certains passages de *fr.* 1541, révisés en 1560, que s'affirme une pensée qui a mûri. Nous étudions ici les corrections apportées par l'auteur, traducteur et compilateur aux premiers chapitres de son oeuvre après vingt-ans.